

## Dossier :

# Les Combrailles en flammes ?

Que notre campagne soit agréable à vivre, c'est sûr. Nous avons bien des raisons de contentement, il n'empêche qu'on préférerait ne pas tout voir brûler : les granges, les chèvres ou les services publics. Nous nous arrêterons sur ce qui brûle, ou a brûlé (car espérons qu'on n'en soit pas réduit aux cendres) dans ce numéro.

À l'occasion de la sortie récente du livre « Omer-ta en Combrailles », revenons sur l'affaire de l'ex-chevrier de Teilhet, affaire qui eut un retentissement national. Et dont l'enquête n'a débouché sur rien... en apparence, tout du moins. Même absence de débouché en ce qui concerne les incendies autour de Saint-Maurice-près-Pionsat, fin 2011. Il faut croire qu'on est très doué pour mener des enquêtes dans les Combrailles. Les gouvernements - ou leurs députés - craindraient-ils davantage les écrits révolutionnaires que la bonne vieille menace par le feu (voir une lettre d'un ex-député)?

Voir dossier pages 9 à 12

## Services publics déliquescents

À l'heure où nos campagnes ne semblent enfin plus connaître de dépeuplement, voire gagnent des nouveaux habitants, les services publics finissent de mettre les bouts. Aux cours de la Bourse, on ne mise plus sur une zone rurale comme les Combrailles. Les simples exemples de La Poste et de la SNCF montrent combien la rentabilité se croit à l'œuvre face au service.

Voir pages 4 à 7.



ouAF!

## Vrai ou pas

Les trois loups (canis lupus), arrivés près de Giat se seraient établis pour l'hiver dans les bois du Ronzet, voire au bois de la dame, sur les berges de l'étang de Tyx. Sont-ce certaines basses-cours qui les intéressent dans le secteur ? Nous sommes sans nouvelle du quatrième, après son passage remarqué chez Gaston.

Saint-Maurice-près-Pionsat

Auzances

Saint-Gervais d'Auvergne

Les Ancizes

Pontgibaud

Fontanières

Saint-Priest-des-Champs

Lavaufranche

Teilhet

Mérinchal

Blot-l'Eglise

...

## Sommaire

p.1 : Une

p.2 : édito

p.3 : Pollution Aubert/Duval- toubib

St Gervais-la vie normale

p.4, 5, 6, 7 : Services Publics

p.7, 8 : culture

p.9, 10, 11, 12 : dossier Teilhet

p.12 : Brèves

p.13 : Lavaufranche : démission d'un

maire - lettre du préfet

p.14, 15 : Archéologie

p.16 : Ambroisie

p.18 : Députés et mariage homo

p.19 : Agenda-Annonces

p.20 : Université rurale



**L**e Trou des Combrailles a survécu en ces temps de disette : et pour cause, le directeur de publication gère sa petite entreprise d'une main de fer, en bon capitaliste ! Il refuse toujours d'octroyer un salaire moyen raisonnable à tous les pigistes et journalistes bénévoles... Il nous rétorque la raison suivante : « Vous n'êtes pas les seuls à bouffer des pâtes. En revanche, si je vous paie, je ne pourrai plus

agrémenter les miennes d'emmental et de sauce tomate ! Je ne paierai jamais un bénévole, vous entendez ! ».

La porte s'est alors refermée sur les doigts du délégué du personnel, lui sectionnant quatre phalanges : la direction a refusé l'arrêt de travail en invoquant la complicité du médecin qui aurait signé un faux certificat.

Face à cette absence de dialogue social, l'austérité et la grogne planent sur la rédaction...

Nous avons besoin de votre soutien, lecteurs et lectrices : l'avidité et la soif de profit des actionnaires qui dirigent

en partie le journal, nous imposent des objectifs de vente irréalisables. On évoquerait dans les couloirs de la rédaction le chiffre suivant pour le deuxième numéro : 500 000 exemplaires à écouler aux fins fonds des Combrailles...

Si les objectifs ne sont pas atteints, le DRH a été très clair et prendra les mesures qui s'imposent : licenciement des bénévoles, délocalisation de la rédaction en Roumanie, plateformes téléphoniques au Maghreb pour le service abonnements... Les dessinateurs pourraient, quant à eux, être fustigés et remplacés par des peintres copistes chinois... Ne parlons pas de l'impression des journaux, encore faite dans le coin, qui pourrait s'envoler vers...

Mais oublions ces scénarii catastrophes car, si vous lisez ce numéro 2, c'est déjà que vous avez survécu à la fin du monde ! Vous êtes des survivants et vous pouvez nous sauver à votre tour ! Achetez chacun 5, 10, 20 ou 30 exemplaires du Trou des Combrailles... Offrez-en autour de vous ! Allumez votre feu avec ! Utilisez-le pour vous essuyer les fesses, il est doux et soyeux ! Isolez votre charpente ! Enfin voilà, soyez créatifs, imaginatifs et déjantés et n'oubliez pas qu'un exemplaire du Trou des Combrailles, une fois lu, peut et doit encore au moins servir d'une dizaine de façons différentes !

G.M.

日本語の本

Si vous ne pouvez lire le Japonais, penchez la tête à droite.

La commune de Bord-Saint-Georges n'a pas signé le protocole « Voisins vigilants », contrairement à la liste parue dans le numéro 1 (page 5).

La Forêt-du-Temple n'est pas non plus sur la liste d'avril 2012.

Mais Genouillac et Azérables apparaissent bien sur cette liste. Il s'agit donc de remplacer sur votre numéro 1 Bord-Saint-Georges et La Forêt-du-Temple par Genouillac et Azérables. Merci de noter la rectification et nos excuses aux communes faussement notées.

N.B : le site de la préfecture ne semble pas tout à fait à jour pour les dernières communes.

Quant à elle, la commune de Lusat s'affiche. Big Brother vous regarde dès l'entrée dans le bourg.



**Sortez de votre trou, écrivez dedans !**

Le Trou des Combrailles se lance encore. Aussi, toute personne qui voudrait écrire régulièrement ou ponctuellement dans le journal, intégrer le comité de rédaction est la bienvenue. De même pour tenir un rôle de reporter ou correspondant.

N'hésitez pas non plus, à envoyer un petit mot au journal.

Si vous avez des propositions de sujets, des thèmes ou des domaines que vous aimeriez nous voir aborder, prenez votre plume ou votre combiné et faites-en nous part.

Pour nous contacter :

Le Trou des Combrailles  
Mairie de Vergheas, 63330 Vergheas.  
troudescombrailles@gmx.fr  
05.55.82.37.91



Profitons du contentement d'esprit quand il vient ; gardons-nous de l'éloigner par notre faute, mais ne faisons pas des projets pour l'enchaîner, car ces projets-là sont de pures folies.

J-J. Rousseau,  
les Rêveries du promeneur solitaire

# Les poissons de la Sioule et de la Viouze ont encore de la bile à se faire

Le chantier de réhabilitation de la décharge industrielle de Fougères (commune des Ancizes) serait donc fini. Pendant trente ans, elle a reçu les déchets de l'aciérie Aubert & Duval, causant en plus de la dégradation du site, l'empoisonnement des deux rivières coulant à proximité, la Viouze et la Sioule.

Finies donc ces atteintes à l'environnement ? Sans doute pas tout à fait puisque l'accès au site sera toujours limité et qu'une surveillance de la qualité des eaux de ruissellement reste en place... pour trente ans au moins. Les poissons ne sont pas près de frétiler en paix.

Le comble c'est que Aubert & Duval n'a guère contribué qu'à plus du quart du coût total de la réhabilitation, soit 2,5 millions d'euros. Le reste est à la charge de l'État, de l'Europe, du Conseil régional, de la Mairie des Ancizes et de la Communauté de Manzat, c'est-à-dire des contribuables, dont évidemment les salariés de l'usine eux-mêmes, n'ayant pourtant aucune responsabilité dans la pollution causée par celle-ci.

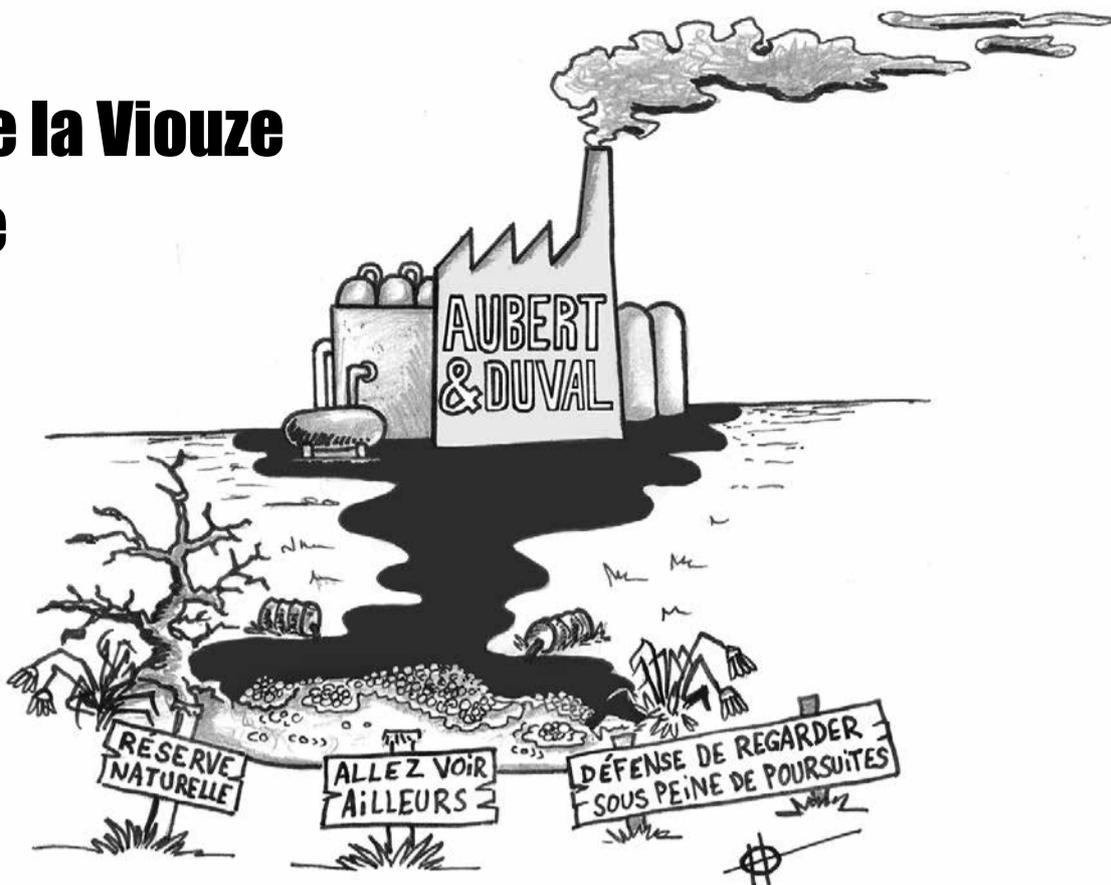
Les mêmes contribuables s'interrogent aussi sur la décharge, à propos de la création d'une « réserve nationale » dans la même zone, sur les rives des rivières concernées. Le fait d'être déclarée réserve nationale n'entraîne-t-il rien d'autre que la simple « sur-

veillance » des ruissellements des eaux, en guise de protection accrue de la nature sur ladite zone ? Tiens, comme pour la décharge ! Mais surveiller n'est pas arrêter la pollution des eaux, surtout celles qui ruissellent...

En revanche, cette réserve nationale est déclarée zone interdite (sous prétexte du principe de précaution, trop souvent employé à tort et à travers), c'est-à-dire que toute personne qui y entrerait, serait victime d'un accident ou y contracterait des problèmes de santé, en porterait seule la responsabilité. La réponse au pourquoi de cette réserve semble donc bien simplement d'éloigner le plus possible les gens d'un endroit trop pollué... sans vraiment l'avouer.

En gros, tous ces prétendus aménagements des territoires se résument à du camouflage, comme déverser un gros tas de terre sur des déchets industriels qui peuvent être encore dangereux, doublé d'un enfumage, en voulant nous faire croire qu'on fait de l'écologie. Il n'y a pas que les poissons qui peuvent se faire de la bile. Les riverains aussi.

Michel Laveyssière



Tous les arts  
ont produit des  
merveilles :  
l'art de gouverner  
n'a produit que des  
monstres  
Saint-Just

## La vie normale

Lorsque, pour remplir un journal, on se ballade dans sa région, lorsqu'on rencontre des gens, qu'on parle avec eux de nos vies, on revient chez soi conduit par un front de vapeur d'eau, enrhumé par l'étrange, avec l'impression d'avoir basculé dans un univers où les marques n'existent plus. C'est que les marques n'ont jamais existé.

Ils sont bizarres, atypiques, pire : ils ne sont pas normaux. Voilà un vocabulaire qui doit les décoiffer : anormaux. Comme si ce seul adjectif suffisait à leur donner tort. Et pourtant, quand on prend, ne serait-ce qu'un peu de temps pour rencontrer les gens, on finit par tous leur trouver une anormalité. A quelque moment de la vie, un évènement nous fait tomber dans ce qu'on ne peut comprendre que comme irrationnel parce qu'on s'était figuré que la vie devait être normale. Et bien ma foi, je ne suis pas normal non plus.

Par les passions, les circonstances, les rencontres, on tombe un jour, plus ou moins subtilement, plus ou moins brusquement, dans une vie qui nous échappe. Ou devrais-je dire dans une normalité qui nous échappe. Car la maîtrise de la vie ne peut se résumer à sa fluidité, à la réalisation de son calcul.

Ça et là dans nos Combrailles, on trouve des solitudes, des passions, des engagements, des conflits de voisins, des projets, des régimes, des rimmels, des caractères, des espoirs, des mémoires opaques, des malades, des vies de paille, des sciences de roc, bref : des anormaux. La condamnation de l'étrange tient parfois dans l'absence de rencontre. On n'est que goutte face au monde pour que l'avenir soit certain. La surprise de la différence fait peur parce qu'elle nous oblige à changer. Mais comme si l'on désirait toujours être le même... Alors que je l'attends aussi, le jour de la folie. Voire, je le cherche.

D.CD

J.D.

## Toubib or not toubib : la relève

Dr Elena Penescu, médecin généraliste à St-Gervais d'Auvergne (63390) d'août à décembre 2012.

Après 6 ans d'études à l'université de médecine en Roumanie, Elena Penescu a travaillé trois ans en hôpital durant ses années de spécialisation comme médecin de famille (équivalent du médecin généraliste français). Elle a exercé douze ans à Ploiesti, ville à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bucarest, où elle n'a pas hésité à quitter ses mille quatre-cents patients pour venir en France.

Parlant très bien français, (elle l'a appris durant dix ans d'enseignement obligatoire) elle a pris des cours intensifs complémentaires pour mieux préparer son arrivée.

C'est dire si cette frêle jeune femme d'une quarantaine d'années était motivée quand elle a répondu à la demande de l'Ordre des Médecins Français pour pallier à la pénurie d'exercice des médecins français en campagne.

Elle est arrivée pleine d'enthousiasme et accueillie comme telle, dans le village de St-Gervais d'Auvergne, en août 2012. Elle a vite apprécié les paysages des Combrailles et ses habitants.

Pourtant, quand elle est arrivée, le précédent médecin étant parti depuis mars, et l'unique médecin en exercice étant surchargé, certains patients s'étaient évidemment orientés sur d'autres médecins des bourgades avoisinantes.

N'ayant pas hérité d'une reprise de clientèle, elle inaugure un cabinet médical flambant neuf, et commence à exercer dans de bonnes conditions, avec des aménagements municipaux pour son cabinet et son logement, et à une période d'activité propice au tourisme, où, comme elle le remarque « il y a autant de touristes que d'habitant-e-s! (environ mille trois-cents). » Elle est ainsi intervenue à Châteauneuf-les-bains auprès des curistes, retrouvant le plaisir du travail en équipe.

Durant ses jours fastes, elle consacre une heure à chaque nouveau patient et voit jusqu'à dix patients par jour.

Elle se rend vite compte cependant, de la lourdeur du travail administratif lié à cette entreprise qu'est le cabinet médical (comptabilité, informatique...), comme elle dit.

De plus, lors des visites journalières et malgré les indications des patients, elle tâtonne parfois longtemps, pour trouver leurs domiciles, ce qui génère l'anxiété d'être en retard.

Quelques incidents automobiles lui font admettre qu'elle n'est pas prête à sillonner le relief des Combrailles de nuit pour effectuer les gardes, malgré l'intérêt du tarif. Le climat se durcit en novembre où l'animation laisse place à l'hibernation.

Les honoraires de la cinquantaine de patients qu'elle a en tant que médecin trai-

tant ne lui permettent pas de couvrir tous ses frais et une partie de ses patients retourne passer les durs mois d'hiver en famille. En parlant de famille, des problèmes au sein de la sienne l'oblige à rentrer en Roumanie avant Noël.

Elle part riche de cette expérience constructive qui lui a permis d'asseoir ses choix professionnels à savoir le goût du travail en équipe au sein d'une structure qui facilite l'échange entre spécialistes, la formation, les roulements de garde et l'allègement du travail administratif.

Inquiète pour les patients qu'elle laisse ici, elle dit qu'il serait bon d'envisager un regroupement médical comme dans la zone des Ancizes, qui compte dix médecins en activité.

Pleine d'espoir quant aux mesures gouvernementales françaises de prise en charge d'une partie des salaires des médecins pour inciter à la relève médicale en campagne, elle affirme son désir de revenir (dès qu'elle le pourra) exercer en France où dit-elle, le confort de travail, l'intérêt pour les modernités technologiques et la recherche médicale sont plus développés qu'en Roumanie.

Elle précise d'ailleurs que « beaucoup de médecins roumains partent également aux Etats-Unis pour se former et qu'un médecin doit tout le temps se former : c'est la richesse du métier. »

# Bureaux : le désistement de *La Poste*

## À LIOUX-LES-MONGES, la Poste investit !



**O**n remarque, dans les zones rurales, de plus en plus de bureaux de Poste qui, s'ils ne ferment pas, se transforment en Agences Postales Communales (APC).

*Déplacement loin d'être anodin puisqu'il révèle une stratégie de la Poste : celle de se désengager des zones rurales jugées peu rentables, où l'on ne peut guère vendre de lapins en peluche ou autres produits dérivés.*

Prenez un exemple concret, celui de Fontanières, dans la Creuse.

La Poste de Fontanières se situait dans un grand bâtiment le long de la route principale. Des employé(e)s, qui tournaient déjà assurément la vente de timbres et les services bancaires. Employés qui coûtaient bien cher à l'entreprise de La Poste. Il s'agissait alors de diminuer leurs horaires de travail : le nombre d'heures de permanence du bureau aurait naturellement chuté. La Poste se souciait peu de sa mission de service public, préférant certainement sa mission de service privé : faire du profit.

Face à cela, la commune n'avait guère d'autre choix que de reprendre la main pour maintenir une ouverture décente du bureau de poste renommé en Agence Postale Communale depuis le 1er octobre 2011. C'est désormais à la commune de payer son employée de bureau (qui au moins, reste la même).

La Poste fonctionne auprès des petites communes comme Fontanières par le biais d'un doux chantage : si vous voulez garder votre bureau, vos horaires d'ouverture, vous n'avez qu'à payer vous-même votre employé(e), car pour notre part, nous ne pouvons maintenir, en l'état, notre service. La Poste ne garde que ce qui est

rentable, tout ce qui rapporte pourra être pris à l'État, semi-privati-

sé, mais tout ce qui est incertain, ce qui semble coûter sera laissé à la charge du citoyen. L'État est toujours bien brave : il laisse au privé seulement les secteurs rentables.

Aussi, avec La Poste, la longévité du bureau n'était plus garantie : au maximum 9 ans tandis qu'en reprenant à son compte l'emploi de bureau, la commune de Fontanières est certaine de l'emploi (et des horaires) pour 18 ans.

On a changé de maison et de bureau de poste ; dorénavant, il est situé dans la mairie, ce qui est plus pratique au niveau des horaires d'ouverture (et limite certainement les frais dus au local).

La commune garde ainsi un service de courrier et de colis mais les activités bancaires du bureau de Fontanières ont fondu. On ne peut pas retirer plus de 300 euros d'espèces sur son compte courant ou compte-épargne « par période de 7 jours glissants » (selon le jargon postal), le paiement de mandat cash (plus d'urgences à Fontanières) est limité lui aussi à 300 euros. En ce qui concerne les versements (inférieurs à 300 euros), ils sont transmis à Évaux ou Auzances. Si vous voulez savoir combien il y a sur vos comptes (pour obtenir un relevé bancaire), il faudra aussi vous déplacer à Évaux ou Auzances, Fontanières n'ayant plus accès à vos comptes. Dans son dépliant, La Poste signale : « Désormais, vous pouvez retrouver l'essentiel des services postaux et des opérations financières de dépannage à l'agence postale de Fontanières ». Comme si ce n'était pas le cas avant... alors qu'on perd

des services « financiers » comme ils les appellent. Pas du tout hypocrites, les financiers de La Poste !

Plus haut, on lit : « Pour garantir sa présence territoriale et proposer des solutions satisfaisantes aux principaux besoins de ses clients, La Poste installe une agence postale communale en concertation avec le conseil municipal de votre commune ».

« Installe », comme s'il n'y avait rien avant et ... le sujet qui installe étant La Poste ! Le conseil municipal n'ayant guère eu d'autre choix que de prendre les devants pour sauver son bureau et salarier son employée. Un dépliant plein de mesquinerie et d'hypocrisie qui ne masque pourtant en rien les intentions réelles de La Poste, ni l'abandon des services de proximité dans les territoires ruraux par l'État. Parmi les services disponibles, rubrique « courrier et colis », le dépliant mentionne « fourniture d'autres produits Courrier/Colis sur commande ». Outre le flou, le terme « produits » entre bien dans l'ère marketing de la poste. Peut-être sont-ce les lapins en peluche qui peuvent être fournis sur commande ?

Il y avait pourtant du passage à la poste de Fontanières et parmi les voitures qui stationnaient, il en était plusieurs qui déversaient des chauffeurs pour des opérations bancaires. La banque postale tournait raisonnablement pour une petite commune et la preuve : c'est qu'elle s'est maintenue jusqu'en 2011 (alors que les effets du déclin démographique datent de bien plus longtemps). Elle servait aussi les gens de Reterre ou Sannat.

Ni La Poste, ni l'État ne se soucient beaucoup de la dégradation des services aux yeux des usagers. Mieux, cette dépréciation rendra peut-être La Poste « concurrentielle » vis-à-vis de différents opérateurs privés : on peut difficilement croire que ce cela ne fasse pas partie de la manœuvre.

Julien Dupoux

En février 2012, la vieille boîte aux lettres installée au centre du bourg a rendu l'âme : la serrure était définitivement hors d'usage. Il a fallu forcer la porte pour récupérer le courrier resté prisonnier à l'intérieur. Une boîte aux lettres provisoire, fournie par la commune, a été installée à côté, avec un petit écriteau avertissant les usagers.

Le signalement fait par le facteur ne pouvait bien entendu suffire à régler le problème. Quant aux appels téléphoniques répétés à la plate-forme de distribution du courrier d'Aubusson, ils se heurtaient régulièrement au même répondeur. Le temps passait. Toujours rien ! Madame le Maire fit donc une lettre au Directeur de la Poste à Guéret au début du mois de juillet.

Le 11 juillet, heureuse surprise ! La factrice apporte en mairie une nouvelle boîte aux lettres... Peut-être allons-nous enfin pouvoir y déposer – comme nous l'avions demandé voilà déjà une dizaine d'années – des plis au format 21 x 29,7cm ! Nous déchantons bien vite en découvrant l'objet : modèle et fabrication 1962, largeur d'ouverture : 15 cm (3 de moins que l'ancienne). L'installation est à la charge de la commune. Chose impossible : elle se fixe de l'intérieur, elle est fermée à clé, et seule la préposée détient le passe adéquat. Bref, quelques jours plus tard, c'est chose faite, elle est fixée au mur.

Que faut-il penser de cet épisode ? Est-il à rapprocher de la réduction généralisée des horaires d'ouverture des petits bureaux de poste ? Aurons-nous encore longtemps l'usage de la « nouvelle » boîte aux lettres, ou allons-nous apprendre demain ou après-demain qu'elle ne sera plus relevée ? Ou que le facteur ne passe qu'un jour sur deux ?

Alexandre Vialatte disait dans une de ses fameuses chroniques : « On n'arrête pas le progrès, il s'arrête de lui-même ». Il semble que ce soit le cas de la Poste en milieu rural.

Des habitants de Lioux-les-Monges *La Poste a finalement dit à la mairie de Lioux qu'elle allait mettre une boîte plus grande mais pas neuve quand même. Enfin, qu'elle soit d'occas', la boîte, peu importe pour les habitants pourvu qu'ils puissent enfin mettre leur courrier.*



# Interview : Adeline Gilson

**Adeline Gilson est sociologue, auteure de : *Projet managérial de professionnalisation et processus de socialisation au travail. Une sociologie des conseillers financiers de La Poste, thèse de doctorat en sociologie soutenue le 2 décembre 2011, LEST-CNRS, Aix-Marseille Université, 541 p.***

**1) Lors de tes études, tu t'es intéressée à la réforme de La Poste et à son projet managérial, en particulier au recrutement des conseillers financiers. Quelles sont les compétences demandées pour devenir conseiller financier à La Poste ?**

Ma thèse montre que les compétences techniques (maîtrise des procédures, des produits, de l'outil informatique, de la méthode de vente, de la gestion d'un portefeuille clients et de la réglementation bancaire), sont supposées être acquises par les apprentis en fin de formation. Les compétences comportementales font donc la différence dans la sélection des candidats. La motivation de l'individu est un indicateur prédictif de sa capacité d'adaptation et de sa fidélité potentielle à l'organisation. Ce dernier doit pouvoir s'intégrer dans un contexte de travail et adhérer aux changements culturels, organisationnels et stratégiques de La Poste en « accompagnant ses évolutions ». La « probité », vertu morale, permet de s'assurer de la vente de produits adaptés aux besoins des clients. La « ponctualité », « la rigueur », « l'organisation » et la « bonne gestion du temps » déterminent la capacité de l'apprenti à ne pas se laisser déborder et à « tenir » face à un métier éprouvant, tant au niveau des horaires que de la quête permanente de résultats. Certaines qualités requises sont, en outre, considérées par les recruteurs comme « intrinsèques » comme la « prédisposition à la vente ». Latente, elle serait révélée lors d'expériences commerciales et confirmée durant l'apprentissage. Ainsi, pour les

recruteurs, les candidats ayant une expérience de vendeur-représentant-placier auraient déjà fait la preuve de leur « résistance au stress » et auraient conscience d'avoir des objectifs à atteindre. Enfin, ces compétences laissent la place à des critères plus diffus de l'évaluation. En situation d'entretien final, l'apprenti est interrogé sur les raisons pour lesquelles il n'a pas réussi à commercialiser certains produits, sur ce qu'il a entrepris et ce qu'il compte faire pour améliorer ses résultats, sur sa capacité à affronter tout type de situation en autonomie et sur son aptitude à utiliser les ressources organisationnelles à bon escient pour servir la stratégie de l'entreprise. Initiative, responsabilité et remise en question sont donc considérées comme les compétences clés de cette nouvelle figure du professionnel d'entreprise.

**2) Tu parles aussi, dans ta thèse, de la réorganisation spatiale et de la mise en place des territoires d'attractivité et d'initiatives. Quelles sont les conséquences et les buts de cette réorganisation ?**

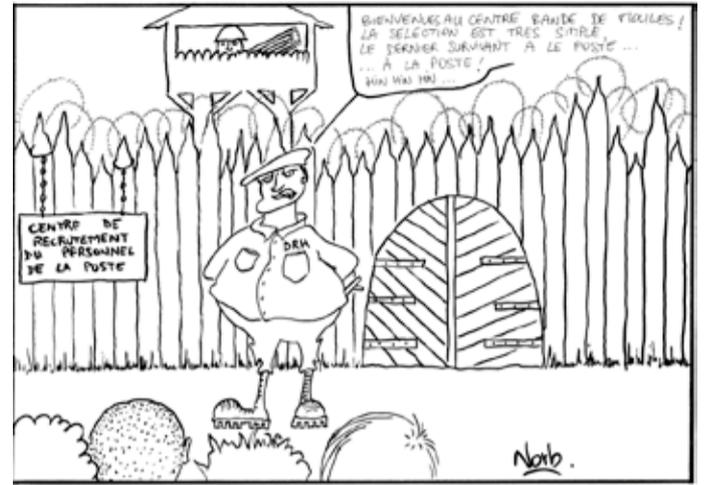
La réorganisation spatiale a d'abord consisté à réduire drastiquement le nombre de bureaux de poste gérés en propre au profit de « partenariats » (agences postales communales et relais-poste commerçants) afin de réduire les coûts d'exploitation des dix-sept mille points de contact du réseau. Dans un souci d'économie d'échelle, La Poste s'est également engagée dans une restructuration importante de son réseau de proximité par un vaste chantier de reconfiguration des bureaux de poste.

Le projet a visé à créer des « zones de vie » qui regroupent un ou plusieurs points de contact, sur un quartier, une ou plusieurs communes. Ces TERRITOIRES d'Attractivité et d'INITIATIVES (TERRAIN) sont sous la responsabilité d'un Directeur d'Établissement Terrain (DET) qui gère désormais un centre de profit et doit réaliser ses objectifs en marge. L'enjeu de cette restructuration, qui vise à adapter la présence postale à l'évolution des modes de vie et de consommation des Français, est de mettre concrètement en œuvre la stratégie de développement commercial au service de la rentabilité de La Poste Grand Public. L'objectif, clairement affiché, est que la ligne managériale se recentre sur son cœur de métier, à savoir la relation client et le développement commercial du bureau de poste qui s'apparente, aux yeux de certains agents, à « une épicerie », loin de leur cœur de métier. La course aux partenariats et aux restructurations reconfigure donc le visage des bureaux de poste en accordant la priorité aux bureaux les plus rentables, au détriment des zones rurales. Cette restructuration se répercute également sur l'activité des agents. D'abord, elle agit de façon concrète sur l'organisation du travail puisque ces derniers peuvent être amenés, dans le cas d'un Terrain multisite, à se déplacer sur plusieurs bureaux. En outre, selon le type de bureau (centre ou rattaché) d'un même territoire, la rémunération varie, surtout

pour les conseillers financiers dont une partie de l'activité est commissionnée et liée au potentiel commercial du bureau de poste. Les différences inter-Terrains (ces derniers étant classés en fonction de leur taille et leur poids dans le groupement) et intra-Terrains jouent également sur la carrière horizontale, tremplin pour une promotion à terme

**3) Selon toi, avec la réforme de 1990, La Poste est-elle devenue une entreprise commerciale dont le but est le profit ?**

La Poste est présente dans des activités ayant toujours été concurrentielles (activité bancaire) ou qui le sont devenues (colis et express et, en 2011, libéralisation totale du courrier en Europe). Cette ancienne administration d'État a connu le passage d'une logique fiscale à une logique industrielle dès la fin du 19e siècle et des tensions entre logique de service public et logique commerciale, qui imprègnent durablement les logiques professionnelles des postiers, dès la seconde moitié du 20e siècle. Elle a donc constamment été tiraillée entre deux impératifs paradoxaux : remplir sa mission de service public et rechercher une rentabilité financière et économique. Elle s'est construite et modernisée en visant parallèlement l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et l'accroissement de sa compétitivité pour lutter contre la concurrence et tenter sans relâche, tel le funambule, de garder son équilibre entre ces deux extrêmes. La loi « Quilès » de 1990, qui scinde l'administration d'État des PTT en deux exploitants de droit public, France Télécom et La Poste, leur impose une autonomie financière et l'équilibre financier de leurs comptes. En outre, la loi autorise le recrutement d'agents contractuels de droit privé à La Poste, ce qui induit une réforme des classifications, fondée sur la « compétence » des agents, qu'ils soient fonctionnaires d'État ou contractuels de droit privé. Cette nouvelle gestion du personnel s'accompagne d'une réorganisation du travail qui valorise l'efficacité productive. La capacité à générer du chiffre d'affaires et à se considérer comme un maillon productif d'une chaîne commerciale axée sur la rentabilité est ainsi devenue le principal critère d'évaluation des postiers.



## Pétition : la petite presse libre en danger lancée par le journal « A Contre Courant »

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA POSTE,

On le sait de longue date, la liberté d'expression est un acquis fragile, sans cesse menacé, et de bien diverses manières.

Depuis la Libération, il existe une réglementation des envois postaux de la Presse qui en régit tous les aspects, aussi bien les contraintes techniques que les tarifs d'acheminement. Cette réglementation, bien qu'imparfaite, a eu le mérite de permettre à de nombreuses petites publications d'entretenir la diversité des opinions dans des conditions matérielles acceptables, malgré la modicité de leurs moyens. Cela était possible notamment grâce à la mission de service public de La Poste, qui permettait de pratiquer des tarifs d'acheminement en-dessous du prix de revient.

Or, depuis quelques années, une évolution sournoise et continue rend de plus en plus difficile l'exercice de cette liberté, notamment pour les petites structures aux faibles moyens financiers et administratifs. Aujourd'hui, à ce stade, la survie de nombre de ces petites publications est en jeu. Encore quelques mois, et si rien n'est fait pour stopper cette évolution dramatique, la diversité d'opinion dans la Presse et la libre circulation des idées, auront vécu.

Ainsi, les dernières mesures en cours d'application ou annoncées à brève échéance par la Direction de vos Services du Courrier contribuent à cette mise en danger des petites revues :

- Obligation de mettre les revues sous enveloppe ou sous plastique pour continuer à bénéficier du tarif Presse. Celles qui persisteront à mettre sous bande se verront appliquer un tarif beaucoup plus onéreux, voir risquent de se voir opposer un refus de distribution ! Pour l'expéditeur, la mise sous bande est pourtant moins gourmande en matériel et en manipulations, et elle favorise les économies d'énergie, mais La Poste n'en a cure.

- Obligation de porter les envois aux Centres de Tri au lieu du Bureau de Poste le plus proche, ce qui génère des déplacements conséquents pour les expéditeurs, particulièrement en zone rurale.

- Révision des tarifs Presse à la hausse échelonnée jusqu'en 2015 (nouvelle augmentation en janvier 2012).

- Obligation de mentionner le « numéro de tournée facteur » sur l'adresse du destinataire, que la revue doit se procurer à titre onéreux auprès d'un opérateur privé.

- Diverses autres contraintes qu'on ne peut détailler ici, mais qui compliquent fâcheusement la tâche des « clients » que sont devenues les petites revues. On peut résumer en disant que si ça continue dans ce sens, bientôt l'utilisateur devra payer pour avoir le droit d'assurer le service lui-même.

Tout est fait pour compliquer la vie de la Petite Presse Indépendante, qui a souvent choisi de ne pas recourir à la publicité pour maintenir sa liberté d'expression. Toutes ces règles liberticides qui ne disent pas leur nom, s'abritent derrière des prétextes de rationalisation, de recherche de rentabilité, voire de responsabilisation de l'utilisateur. Elles sont édictées par

la Commission Tripartite Etat-Presses-Poste, dans laquelle seuls les grands groupes éditoriaux sont représentés, et qui s'appliquent à eux-mêmes des tarifs beaucoup plus avantageux qu'aux petites structures. Pour stopper cette dérive mortifère, nous demandons à La Poste de revenir à des pratiques favorables à l'exercice de la liberté d'expression, notamment le respect de ses obligations découlant de sa mission de Service Public. Pour cela, nous demandons un moratoire sur toutes les mesures énumérées ci-dessus, l'application immédiate à toutes les petites revues du tarif allégé (dit tarif « ciblé ») en vigueur pour la « grande » presse, en attendant une refonte de la CPPAP et de la Commission Tripartite dont la composition et la fonction devront tenir compte de la présence des petites revues dans le paysage médiatique français. Nous demandons également à l'Etat de régler ce qu'il doit à La Poste pour que celle-ci puisse assurer sa mission dans de bonnes conditions financières.

**NOUS N'ATTENDRONS PAS QUE L'IRREPARABLE SE PRODUISE ! PARTOUT OU LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SERA MENACÉE DANS CE PAYS, NOUS FERONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

Cette pétition « Presse libre en danger » peut-être signée sur internet. Des informations sur ce dossier sont disponibles sur le site [www.acontrecourant.org](http://www.acontrecourant.org) catégorie « presse libre en danger ».



## Il était une fois... la gare d'Auzances

**L**a fermeture de la gare d'Auzances était programmée de longue date. Après la suspension de la ligne Montluçon-Ussel et un remplacement par un transport routier en 2008, la gare d'Évaux-les-Bains a été fermée et c'est maintenant à celle d'Auzances de succomber sous le poids du mot d'ordre incontournable : rentabilité.

Quelle tristesse de se rendre devant la gare d'Auzances... La pendule, arrêtée depuis longtemps, lui confère un air fantomatique. Je presse la poignée en vain, la gare est fermée. Le coup de grâce a été porté, les horaires d'ouverture de la gare ne sont plus affichés.

« Il y a longtemps que c'était dans l'air », indique Monsieur André Venuat, maire d'Auzances. Il y a trente ans, lui et d'autres habitants allaient travailler tous les jours à Montluçon en prenant le train depuis Auzances. Ils arrivaient à 7 h 45 à Montluçon, idéal pour embaucher à 8 h. Et du jour au lendemain, l'horaire a été modifié pour une arrivée à 8 h 15... C'était le début de la lutte de la SNCF pour dissuader les Creusois d'utiliser le train.

**Quand on veut tuer un chien, il suffit de dire qu'il a la rage.**

La commune d'Auzances avait premièrement reçu des représentants de la Direction Régionale de la SNCF. Ces derniers avaient déjà laissé entendre la fermeture du guichet. Puis, c'est par lettre du 4 juillet 2012 que la SNCF déclare officiellement vouloir faire coïncider le départ en retraite de Monsieur Vachette, guichetier

à la gare, avec la fermeture de celle-ci.

Par une lettre envoyée le 25 juillet 2012, le conseil municipal prend unanimement position contre la fermeture de la gare. Monsieur Rigaud, directeur délégué TER de la Direction Régionale SNCF Limousin, répond sans attendre, le 31 juillet, par une lettre suintant le mépris du service public et des habitants des zones rurales, et une irresponsabilité face aux enjeux d'aménagement du territoire. Une lettre venue tout droit de Limoges... Le Trou vous la livre en entier (ci-dessous) pour que vous en constatiez par vous-même l'hypocrisie. La manifestation de soutien du 29 septembre devant la gare d'Auzances, réunit environ deux cents citoyens, mais malgré la bonne ambiance et les vifs discours, elle a des airs d'enterrement. Cependant, elle a le mérite d'exister et de dénoncer. Nécessaire mais pas suffisant pour stopper le rouleau-compresseur SNCF.

Le plus outrageant, c'est le fait que la SNCF ose annoncer que la création d'un relais de service public à Auzances maintiendra les services. Mais qui va payer ce relais ? Sûrement pas la SNCF ! Ce sont



donc les contribuables locaux, à savoir les habitants de la communauté de communes d'Auzances-Bellegarde probablement, qui vont mettre la main à la poche. Un habitant de la Combraille payera donc plus cher son billet qu'un habitant de Limoges, mais cela ne choque pas du tout la SNCF. Monsieur Venuat pense que le seul geste de la SNCF sera de participer au coût du dispositif Novater (qu'est-ce donc ? une boîte avec un ordinateur ?) et au salaire du vendeur, mais au prorata du nombre de billets vendus, il ne faut donc pas s'attendre à grand-chose, bien que la commune compte demander des compensations... De plus, toutes les charges complémentaires (locaux, entretien...) sont redirigées vers la collectivité.

L'argument que le nombre de titres vendus quotidiennement « se situe entre neuf et dix, ce qui ne peut justifier une personne à temps plein »... n'est pas recevable quand on assure une mission de service public.

Cet établissement a pour objet :

- d'exploiter, selon les principes du service public, les services de transport ferroviaire de voyageurs sur le réseau ferré national ;
- d'exploiter d'autres services de transport ferroviaire, y compris internationaux ;
- d'assurer, selon les principes du service public, les missions de gestion de l'infrastructure prévues à l'article 1er de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public «Réseau ferré de France».

Une montée des élus et habitants creusois à Paris en train avec des pancartes « On ne peut plus acheter de billets en Creuse, donc on ne paye pas le train ! » ? Hélas, Monsieur Venuat ne croit plus aux manifestations. Nos élus locaux se sont positionnés clairement, on ne peut le nier, mais laisseront-ils passer à la trappe ce nouveau coup porté à leurs concitoyens sans avoir vraiment tout tenté ? Le gouvernement actuel préfère-t-il laisser la SNCF s'engraisser au détriment du droit au transport en milieu rural ? Ne se mobiliserait-il donc pas suite à des demandes répétées des élus creusois ? Il faudrait refuser catégoriquement ce dispositif Novater, compromis qui arrange bien la SNCF, pour la mettre vraiment devant ses responsabilités. Si l'on veut espérer une amélioration de la situation générale sur la ligne Montluçon-Ussel, il ne faut pas commencer par accepter ces fausses solutions, alors qu'un employé aurait très bien pu assurer une présence le matin à la gare d'Auzances et l'après-midi à celle d'Évaux.

C'est un cercle vicieux : plus on dégrade la ligne (horaires, inconfort de transport, difficulté d'acheter des billets...), plus les personnes qui choisiront le train plutôt que la voiture seront rares. À l'inverse, seule l'amélioration de toutes ces conditions permettrait de redynamiser le transport sur cette ligne. Est-ce que la SNCF a fait l'effort de réaliser un questionnaire auprès de la population pour connaître les attentes des habitants (horaires, fréquences des navettes...) ?

La prise en compte des principes du service public selon EDF : « Il n'est pas, économiquement, envisageable de maintenir une présence commerciale dans cette gare ». (Le directeur Délégué TER.)

Autre affirmation de la SNCF qui m'a fait bondir : « Ce terminal de distribution [c'est à dire le dispositif Novater] permettra de vendre la majorité des billets vendus actuellement au guichet de la gare. Les autres titres pouvant être achetés sur le site Voyages SNCF.com ».

Qu'entendent-ils par la majorité des billets ? Il est en effet bien connu qu'en milieu rural tout le monde a Internet à haut débit (personnellement je n'y ai pas accès, il faudrait que je mette une parabole...), que tout le monde le manipule avec aisance, et qu'Internet nous permet de nous conseiller sur les trajets, les changements, les abonnements... aussi bien qu'une personne dont c'est le métier. De plus, sur Internet, on ne peut pas acheter un billet à partir de Fontanières (ni Reterre), ni même trouver un trajet Budelière-Verdun (trop de changements...).

Enfin, concernant le bâtiment de la gare, son avenir semble être la ruine... Monsieur Vachette, le dernier guichetier, a d'ailleurs été mis en demeure par la SNCF de quitter son logement une fois à la retraite. Voilà comment on fête les départs à la retraite à la SNCF et comment on remercie le personnel. Ça mériterait un bon vieux squat dans la gare d'Auzances.

Habitants de la Combraille, nous sommes donc loin de voir le bout du tunnel sur le maintien d'un service ferroviaire de qualité, ou du moins de ce qu'il en reste. Reste la mobilisation citoyenne. Une idée... lancer une opération « voyageur creusois sans guichet, voyageur creusois sans billet », ou encore « on paye déjà notre guichet, donc pas les billets ! ». Mais pour cela, il faudrait un soutien politique des élus et une opération de lancement pour communiquer sur l'action.

Etienne Dupoux

DIRECTION REGIONALE LIMOUSIN  
DIRECTION DELEGUEE TER



Monsieur André VENUAT  
Maire d'Auzances  
Mairie  
23 700 Auzances

Limoges, le 31 juillet 2012

Réf : HR 51/12

Monsieur le Maire,

Je fais suite par la présente à votre courrier du 25 juillet 2012, par lequel vous m'informez que votre Conseil Municipal refuse la fermeture de la gare.

La SNCF continue de s'inscrire dans la décision prise lors de la signature du Contrat de partenariat. La création d'un relais de service public dans votre commune va permettre de maintenir, voir de développer les services rendus à vos administrés.

C'est pourquoi, je vous confirme que la décision de fermer la gare d'Auzances est maintenue et qu'elle aura lieu, comme prévu, lors du départ en retraite du vendeur, Monsieur VACHETTE, soit à la fin du mois octobre. Durant tout l'été, mes services se tiennent à votre disposition afin d'installer rapidement le terminal « Novater » dans le lieu que vous nous indiquerez. Je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour que la transition ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

Pour mémoire, ce terminal de distribution permettra de vendre la majorité des billets vendus actuellement au guichet de la gare. Les autres titres pouvant être achetés sur le site de « Voyages SNCF.com », l'ensemble de la gamme sera donc disponible.

Comme rappelé dans ma précédente lettre, le nombre de titres vendus quotidiennement se situe entre 9 et 10, ce qui ne peut justifier une personne à temps plein.

Je comprends qu'une telle décision ne satisfasse pas les élus de votre commune, toutefois il n'est pas, économiquement, envisageable de maintenir une présence commerciale dans cette gare.

J'attire votre attention sur le délai relativement court pour installer un nouveau matériel et le prochain départ de l'agent de la gare, sachant qu'il doit y avoir concomitance entre ces deux événements.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur Délégué TER

*H. Rigaud*

# La défense du train Paris-Montluçon-Ussel, un combat d'avant-garde

Depuis la création en 2004 de l'Association de Défense et de Développement des Services Publics en Combraille nous nous sommes battus et mobilisés pour défendre cette ligne secondaire emblématique, notamment avec les Trains de la colère et en septembre dernier nous avons organisé une manifestation à la gare d'Auzances pour s'opposer à sa fermeture.

Le Paris-Montluçon-Ussel est représentatif du réseau secondaire abandonné par RFF et la SNCF et dont les régions se retrouvent chargées mais sans les budgets nécessaires ni parfois la volonté, elles en viennent à privilégier certains axes et à en abandonner d'autres surtout dans les zones rurales à faible densité de population.

Notre ligne est rattachée à l'axe historique POLLT Paris-Orléans-La Souterraine-Limoges-Toulouse qui est mis à mal par des années de désengagement, un entretien minimal qui a entraîné une dégradation très significative pour les usagers. Le Schéma National de Transport prévoit la fermeture de 10 000 km de voies...

Le seul développement du ferroviaire est concentré sur les lignes à grande vitesse, qui ne peuvent être utiles qu'aux grandes métropoles régionales mais qui n'ir-

riguent pas des territoires où il n'y a que des villes petites et moyennes. Il y a donc une concentration des investissements sur ces lignes TGV/LGV et des gares sont menacées de fermeture, des départements voient la désertification gagner du terrain, les concepts d'écologie, de développement durable, sont balayés par des calculs commerciaux. L'usager n'est pas pris en compte, il subit ces orientations qui ne lui permettent plus de pouvoir prendre le train dans nombre de territoires du pays, et qui augmentent les coûts des billets.

Dans la Combraille (côté Limousin) et les Combrailles (côté Auvergne) nous sommes particulièrement touchés par le désengagement de l'état et par la disparition de nombreux services publics, des sites sont abandonnés, fermés, des emplois supprimés et déplacés, on propose au public des services dématérialisés, des plateformes téléphoniques, des sites internet, on déshumanise et on éloigne des vrais services les usagers. La vie au quotidien pour tous les citoyens est impactée depuis plus de 10 ans et cela contribue au manque de développement de nos territoires ruraux.

Les services publics sont le bien commun de toute la population, et c'est bien

de la Creuse en 2005 que la prise de conscience de leur défense et de leur développement est née et qu'elle a essaimée dans tout le pays.

Depuis 2008 la ligne Montluçon-Ussel est suspendue, aucun investissement n'avait été fait depuis les années 70, on a laissé se dégrader les conditions du service rendu pour les usagers jusqu'à les décourager de vouloir prendre le train, on a provoqué la désaffection des usagers en allant à l'encontre de leurs besoins. Aujourd'hui le Paris-Montluçon est aussi menacé car son financement en partie régional peut-être remis en cause et les conditions de transport sont très insatisfaisantes.

Il est nécessaire que les associations comme la nôtre soient soutenues et entendues, et surtout que les élus et tous les citoyens soient mobilisés pour cette bataille en faveur de l'intérêt général et de l'avenir. Des manifestations, des actions, des pétitions, des appels aux médias et aux élus au plus haut niveau de l'état, il nous faut être actifs, motivés, déterminés et inventifs pour nous faire entendre et ainsi pouvoir à nouveau reprendre le train.

Olivia Bertrandie

## Service public ?

En Combraille, désormais il n'y a plus de voies de chemins fer entretenues et plus de guichets... La notion de service public n'est pas citée une fois dans la lettre de la SNCF. Rappelons donc l'article 18 de la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs :

« Il est créé, à compter du 1er janvier 1983, un établissement public industriel et commercial qui prend le nom de « Société nationale des chemins de fer français ».



## Anecdote

EDF possédait un centre à Auzances, un local avec des bureaux magnifiques. Ils ont refusé de le vendre à la commune et ont préféré le démolir ! La SNCF (ou sa filiale qui gère les bâtiments) suivra-t-elle ce triste exemple ?

## CULTURE

### LES GRAINES GERMENT DANS NOS YEUX

Vendredi 21 décembre 2012 : Le foyer médicalisé pour adultes handicapés (FAM/FOI\*) de St-Priest des Champs (63640), a ouvert ses portes depuis quinze jours pour nous présenter, pour la seconde année, son exposition « Graines d'art en Combrailles ».

En arrivant sur les lieux, on est d'abord frappé par l'extrême accessibilité des locaux et des résidents. Preuve en est, le code d'accès du portail d'entrée et de sortie, inscrit en toutes lettres sur le boî-



tier-digicode, ou encore l'accessibilité aux quelques portes fermées, sur lesquelles sont inscrites l'endroit où l'on peut prendre et remettre leurs clefs.

Ceci dénote la volonté d'ouverture et de « transparence » de l'établissement. De plus, à peine franchi la porte d'entrée du foyer, nous sommes immédiatement en contact avec les résidents circulant dans les couloirs, autant qu'avec leurs œuvres réparties sur une bonne part des 3200 m<sup>2</sup> du bâtiment.

Voici deux années que le foyer a vu le jour et les manifestations qui y sont proposées telles « Graines d'art en Combrailles » vont dans le sens du décloisonnement et de la mise en relation (entre valides/non valides; intervenants/familles; médical/social...).

Ainsi, le projet a le mérite de mêler les créations des vingt résidents sur les quarante-huit habitants, à celles d'autres ex-



posants valides ou non, amateurs ou professionnels (Association Départementale d' Amis et de Parents de Personnes Handicapées Mentales , Ste-Marie art thérapie, artisans, plasticiens,...)

Au total, trois cent soixante-douze œuvres diverses et variées, concernant quatre catégories: peinture, sculpture, graphisme et arts créatifs. De quoi s'en mettre plein les yeux !

C'est sous la forme d'un concours que quatre prix seront remis, ce soir et dans chaque discipline, aux artistes en herbe. A l'issue de ces quinze jours d'exposition, et selon les votes récoltés, un premier prix du public sera décerné ainsi que le prix du jury (renouvelé chaque année et composé du maire, de certains administrateurs et membres du personnel).

On comprend que pour l'heure les graines d'artistes soient un brin anxieuses, comme nous le précisent Marie Lazaro,

chef de service et Monsieur Eudier, le directeur, c'est l'occasion pour les résidents de s'impliquer par leurs créations ou dans l'installation des œuvres, et de se sentir valorisés par les visites du public et les échanges qui en découlent.

Pour l'heure, les résidents et artistes sont déjà descendus dans les espaces collectifs, certains aidant le personnel aux derniers préparatifs, ils sont impatients de voir débiter la soirée.

Si le premier jour de l'exposition marque le vernissage de celle-ci autant que la date anniversaire du foyer (7 décembre 2010), le dernier, quant à lui, marque la fête de Noël autant que la clôture de l'exposition. L'occasion alors pour toutes ces graines de s'aimer.

D.CD

Foyer de Saint-Priest des Champs  
La Ruderre, 63640 Saint-Priest des Champs  
T/ 04.73.52.70.21 Fax/ 04.73.52.55.30



## Le paysan & Le moineau

Il était une fois, un paysan très pauvre. Comme il était très pauvre, il n'achetait jamais de viande. Comme il n'achetait jamais de viande, il allait à la chasse.

Quand la chasse était interdite, il allait, en cachette, poser des pièges dans la forêt. Il attrapait ainsi des bêtes qu'il emportait chez lui, toujours en cachette, les faisait cuire et les mangeait.

Un beau matin, il part dans la forêt pour visiter ses pièges.

Dans le premier piège, il n'y a rien.

Dans le deuxième, rien.

Dans le troisième enfin, un moineau s'est fait prendre. Un tout petit moineau, qui tient dans le creux de la main, et ne pèse presque rien... Le paysan le regarde, hausse les épaules et se dit :

- Ce n'est pas grand chose, mais quoi? C'est toujours ça...

Il prend donc le moineau, s'apprête à lui tordre le cou, mais voici que l'oiseau se met à lui parler dans la langue des hommes :

- Ne me tue pas, paysan, relâche-moi !

Si tu me tues, qu'est-ce que tu auras? Un bol de bouillon maigre et deux bouchées de viande ! Tandis que si tu me laisses en vie, si tu me rends ma liberté, je te donnerai trois conseils, qui feront de toi le plus heureux des hommes !

Le paysan se met à réfléchir. C'est vrai que l'oiseau est bien petit. S'il le mange, il fera devenir le plus heureux des hommes, cela mérite réflexion!

- Vraiment, tu peux faire de moi le plus heureux des hommes ?

- Vraiment !

- Tu me le promets ?

- Promis !

- Tu me le jures ?

- Juré !

- C'est bon. Mais si tu ne tiens pas ta parole et si je te rattrape, alors, gare à toi !

- Sois tranquille ! répond l'oiseau.

Le paysan le lâche. Aussitôt la petite bête va se percher sur une branche basse et dit:

- Ecoute bien maintenant mon premier conseil : ne crois pas tout ce qu'on te dit.

- Tu te fiches de moi ? répond le paysan. Je le sais bien, qu'il ne faut pas croire tout ce que l'on entend dire ! Tu parles d'une nouveauté !

Et il avance la main pour reprendre l'oiseau. Mais celui-ci s'envole pour aller se percher sur une branche plus haute.

- Ecoute bien maintenant mon deuxième conseil : ne regrette pas ce que tu n'as jamais eu.

Cette fois, le paysan se met en colère:

- Si j'avais su, crie-t-il, que tu me dirais de pareilles bêtises, je t'aurais tué tout de suite, sans même t'écouter ! Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Ce que je n'ai jamais eu, je ne peux l'avoir perdu !

- Si c'est vrai, dit le moineau, tu es déjà beaucoup plus sage que tu n'en as l'air. Mais écoute maintenant mon troisième conseil ! En entendant ces mots, le paysan se calme un peu. Après tout, pense-t-il, je n'ai rien à perdre à l'écouter, puisque de toute façon, je ne peux plus le rattraper !

Il se tait donc.

Alors le petit oiseau s'envole encore une fois, pour aller se percher tout au sommet de l'arbre, et, une fois là-haut, il se met à chanter:

- Il y a dans ma tête une pierre de diamant Plus grosse que le poing et lourde à l'avenant.

Si tu m'avais gardé,

Si tu m'avais tué,

Tu pourrais t'acheter

Les champs, les bois, les terres

De la province entière!

En entendant cette chanson, le paysan se met à pleurer:

- Hélas, petit oiseau ! Ta dernière chanson fait de moi le plus malheureux des hommes ! Quand je pense que j'aurais pu devenir riche, et posséder les terres de la province !

Alors le petit oiseau redescend près de lui, mais pas trop près toutefois, car il n'a pas envie que l'homme le reprenne :

- Tu es seulement le plus bête, et cela pour trois raisons. La première, c'est que tu regrettes ce que tu n'as jamais eu. La seconde, c'est que tu as cru ce que je t'ai dit, contre l'évidence même. Car enfin, et c'est la troisième raison, comment veux-tu qu'un moineau comme moi, qui tient dans le creux de la main et ne pèse presque rien, contienne dans sa tête une pierre grosse comme le poing ? Tu vois donc bien que mes deux premiers conseils n'étaient pas inutiles ! Au revoir, paysan ! Et tâche d'être moins sot !

Là-dessus le moineau s'envole et le paysan rentre chez lui. Tout en marchant, il réfléchit, réfléchit, réfléchit... Depuis ce jour, à ce que dit le conte, il n'a pas cru tout ce qu'on lui disait, il n'a plus regretté ce qu'il n'avait jamais eu, et il est devenu, par conséquent, le plus heureux des hommes.

Pierre Gripari

### Monsieur Claude Brun », aubergiste à Ronnet (03) nous a parlé de son parcours:

Originaires de Marseille.

Arrivé avec sa femme sur la commune en mai 2008, ils ouvrent leur commerce dans un bâtiment communal.

Après un incendie qui détruit le restaurant et une extension, en septembre 2011, ils rachètent un corps de bâtiments, toujours vers l'église, mais face à la tour.

réouverture en juillet 2012, après des travaux conséquents liés à la structure comme aux normes imposées..

L'originalité de leur auberge est qu'elle est doublée d'une épicerie qui reste ouverte tant qu'il y a des clients attablés... on y trouve beaucoup de choses dans cette caverne : viande-légumes-fromages et épicerie traditionnelle, avec produits bio et même des timbres!, bouteilles de gaz, pains cuits maison et poisson frais tous les vendredis

Claude est disponible 7 jours sur 7 sur réservation. Il prépare ces jours-ci sa bouillabaisse à lui, dont il nous donne une partie de la recette: les poissons viennent direct du midi: congre, lotte, gallinette, rouget,

petits crabes, rascasses aux pommes vapeurs, sans oublier « la » sauce aioli il nous raconté une anecdote avec le sourire aux lèvres :

la seule habitante du bourg, faisant partie de sa clientèle régulière et un peu âgée lui fit remarquer la bizarrerie de la plaque d'immatriculation d'une voiture garée devant l'église...Claude lui explique les nouvelles plaques européennes, tout en lui disant qu'il vient d'acquérir cette belle occasion, car son ancienne avait rendu l'âme. -Mais vous êtes trop riche, je ne vous achète plus rien...et Claude ne l'a plus jamais revue..!

Bref, appelez-le quand vous voulez faire

un bon repas amoureux ou entre amis: vous serez accueillis avec l'accent et la jovialité du sud / Claude BRUN 04 70 28 11 61

François



### Troubadour !... Chante la joie

Toujours il y a eu des misères

La violence...les guerres

Toujours des gueux il y a eu

Il y en aura de plus en plus

Le dictateur qui veut dominer le monde

Apporte avec lui la haine et la honte

Haro sur les grands !

Qui font la pluie et le beau temps

Chante troubadour

Chante la nuit et le jour

Tes refrains d'amour

Réchauffent les cœurs pour toujours

Tu apportes la joie

Faisant oublier tout cela

Le paysan usé d'avoir trop travaillé

Par les jeunes se voit repoussé

Ses terres précieuses ils veulent accaparer

Avant que le dernier souffle il ait donné

La vache que l'on envoie à l'abattoir

Le brave chien qui va au laboratoire l'oiseau, le chevreuil que le chasseur abat Quel mal ont-ils fait ces innocents-là ?

Le mendiant qui tend la main

Le long du trottoir la putain...

Le fumeur qui roule le gris entre ses doigts

Pourquoi les mettre hors la loi

Toi qui un jour de cafard

T'accoude au comptoir

Toi qui couds le jupon

Parce que tu as cette passion

Toi qui adore Dieu ou Allah

Toi qui porte le voile... ou pas

Toi qui est croyant ou athé

Pourquoi ne pas respecter tes idées

Que ta peau soit blanche ou de couleur

Dans ta poitrine il y a un cœur

Du sang rouge coule dans tes veines

Vous avez la même valeur humaine

Robert Valenchon

### Bon souvenir d'Auzances

Depuis plusieurs années, le groupe scolaire d'Auzances convie la population auzanaise et alentours à différents rendez-vous culturels, gratuits et ouverts à tous : spectacle musical, exposition, concert. Enseignants, enfants, parents, élus, commerçants, associations, bénévoles participent au succès de ces rendez-vous et à leur qualité. Un nouveau spectacle est en préparation et devrait voir le jour au mois de juin 2013.

Pour l'heure, c'est un livre qui paraît. Un livre modeste et riche à la fois. Parents et grands-parents ont accepté de replonger dans leur enfance pour rapporter un souvenir qu'ils ont souhaité partager avec tous : souvenir d'une bêtise, souvenir d'école, souvenir de famille... Les élèves de maternelle ont écouté ces récits et sont partis à la rencontre des enfants qu'étaient leurs parents. Avant de pouvoir un jour, ajouter eux aussi un souvenir au présent recueil, ils ont illustré par le dessin, la peinture et le modelage, vingt-cinq petites tranches de vie, finalement bien proches des leurs.

Petit livre à découvrir. En vente à la bibliothèque d'Auzances au prix de 5 euros.

« Du souvenir à l'écriture... Quand les adultes écrivent leurs souvenirs d'enfance pour des élèves d'aujourd'hui » - École maternelle d'Auzances. Éditions de la Veytizou.

I.R.

### Sérénité

Claude-Paule Mutel

Je ne chercherai pas la puissance,

Ni l'argent, ni la célébrité,

Ni la tristesse ni la souffrance.

Je veux tendre à la sérénité.

Je ne louerai pas la réussite

Ni la gloire et ses mondanités.

L'or recherché au cœur des pépites

Est celui de la sérénité.

Je ne désire pas la richesse

Mais un monde plein d'humanité.

Peut-on me faire cette promesse :

Me guider vers la sérénité ?

L'amour garderai sauf s'il s'entache

De tourment jaloux, de fausseté,

Sauf s'il est dans tout ce qu'il nous cache,

L'ennemi de la sérénité.

J'oublierai la splendeur des voyages

Menant parfois à la satiété.

Mon seul désir est, comme le sage,

D'habiter en la sérénité.

# L'AFFAIRE ET LE LIVRE

**C**ette affaire criminelle révèle des problèmes plus larges tels que: les difficultés d'installation des jeunes, l'appât des terres, les effets pervers de l'agriculture intensive, mais aussi de la politique agricole commune, les pouvoirs des barons de la ruralité, etc. Simplement, l'affaire de Teilhet a concentré en peu de temps beaucoup des malheurs du monde rural, mais on trouve des cas similaires, en moins grave, dans la plupart de nos régions. Le livre « Omerta en Combrailles » de Pierre Chambert tente de poser des questions urgentes applicables au territoire national.

## 1- Quand commencent les crimes ?

Avant 2008, le jeune chevrier Jean-Hugues Bourgeois avait commencé son installation à Saint-Gervais. Il avait suivi des cours à Marmilhat (lycée agricole de Clermont-Ferrand), avait rencontré par hasard Michel Message, agriculteur désirant prendre sa retraite, qui choisit de céder peu à peu ses terres au chevrier. Les actes de malveillance et les crimes ont débuté justement lorsque Jean-Hugues Bourgeois a commencé à s'installer sur les terres de Michel Message, au hameau de La Boge.

## 2- Pourquoi avoir décidé d'écrire ce livre ?

J'ai connu l'affaire par la presse, mais aussi dans les réunions de la veille citoyenne, instituées par trois partenaires : l'UPC (Université populaire et citoyenne du Puy-de-Dôme), la Ligue des droits de l'homme et l'association de Teilhet qui se nommait alors : « Association de Teilhet, Jean Hugues le chevrier ». Elle s'intitule aujourd'hui : « Association Teilhet, Terres libres. »

La motivation principale pour faire le livre : défendre avec les citoyens ceux qui ont été lâchement spoliés et agressés, lutter pour que la justice fasse son travail. Résister au silence des pouvoirs publics qui manifestement veulent enterrer l'affaire.

En fait, les pouvoirs publics ont d'abord tenté dès 2008, aidés par les rumeurs, de dévier l'affaire, de faire que la victime (le chevrier) devienne le coupable, de salir la victime et ses proches, insinuant par exemple de fausses convergences entre l'affaire de Tarnac et celle de Teilhet. Aujourd'hui, aucune de ces thèses ne tient. La justice elle-même les a démontées. Mon livre décortique cela en détail. Donc, les notables compromis, juges et gendarmes n'avaient plus qu'une solution : le silence; laisser s'endormir l'affaire. C'est ce qu'ils pratiquent depuis deux ans. Cela dit, aujourd'hui, le livre existe, et les associations continuent de réclamer justice.

## 3 - Quelles ont été les réactions à la sortie du livre ?

Quelques réactions hostiles ici ou là, mais sporadiques. Je pense en effet que, comme les coupables et leurs supporters veulent surtout enterrer l'affaire, ils ont intérêt à se taire. Il y a bien eu quelques affiches déchirées chez des libraires, un quidam a tenté de faire le souk devant un dépôt de livres, mais manifestement il avait trop bu et a été détourné. Cela dit, ces perturbateurs (ou complices ?) sont connus et nous amènent encore vers les mêmes que l'on soupçonne.

Ce qui semble en revanche très positif,

c'est que le livre est très lu dans toutes les cuisines, comme l'a confirmé en souriant un agriculteur. Et donc, il permet aux gens d'avoir la synthèse la plus complète possible de l'affaire. Beaucoup de lecteurs découvrent des informations qu'ils ne connaissaient pas et qui contredisent toutes les rumeurs (voir le chapitre du livre sur les rumeurs et leurs origines). Ainsi, il fait œuvre de démocratie.

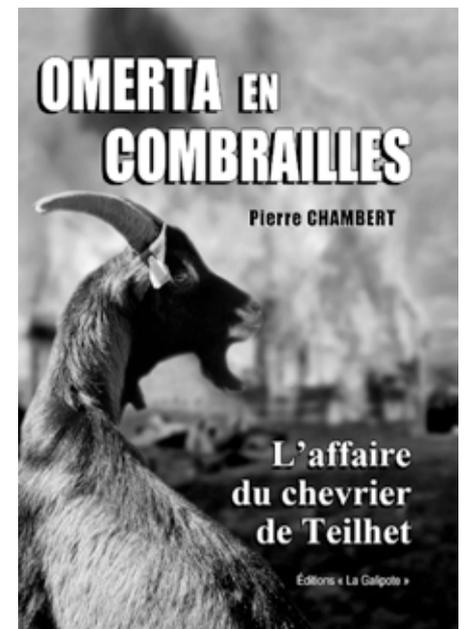
En fait, le pari que nous avons tenté avec les associations est bien résumé par une magnifique phrase que j'emprunte à Roberto Saviano, le grand écrivain italien qui a écrit « Gomorra » :

« RACONTER COMMENT VONT LES CHOSES SIGNIFIE NE PAS LES SUBIR. »

De ce point de vue, c'est une thérapie. Et les coupables et consorts, que tout le monde ou presque connaît, que l'on peut quasiment désigner si l'on suit le jeu de piste du livre, doivent bien raser les murs, dans leur tête, si ce n'est dans la rue. Feront-ils amende honorable un jour ?

Il n'empêche, la justice ne se grandit pas en continuant à se taire. Il faut continuer à réclamer justice.

Pierre Chambert



P.Chambert, 2012  
Omerta en Combrailles  
Ed. La Galipote.

Le bien est plus intéressant que le mal parce qu'il est plus difficile.  
Paul Claudel

## Une manif

### Compte-rendu journée jeudi 13/12

départ voiture pleine de caisses de chez Michou à 8h30 : il a rendez-vous au CHU pour sa 390ème prise de sang : il emporte une dizaine d'œufs pour les infirmières de là-bas. Je le dépose vers 10h00, avant d'aller acheter cidre et jus de fruit pour l'apéro. Arrivés au Tribunal de Grande Instance à 12h00.



Déballage barnum, affichage panneaux plastiques, déroulage banderole au sol. Prise de contact avec RG et police de ville, et France Bleu Auvergne. Interview de TRANS en attendant le retour de Michou. Plusieurs personnes témoignent de leurs cas (Brioude et Cantal), Michel aussi - personne - café - un sans le sou glisse une pièce dans la cagnote de Mme X. je discute rapido avec Me Borie, avocat de J-Hugues. Après poignée de main aux autorités, on remballage, avant de passer à RFBPays d'Auvergne pour interview de Michel. Il rentre chez lui avec ma voiture : les amis de TTL le redescendent,, une femme arrive à Clermont et veut m'emmener à la voiture de Pierrot, je dors dans sa voiture, épuisé par de nombreuses nuits d'activité militante et avec le sentiment de n'être que le vilain petit canard.

François

## Résumé de l'affaire

Le chapitre V d' « Omerta en Combrailles » nous livre les faits et offre un bon résumé de l'affaire.

Un premier rappel, une étrangeté : Un veau inconnu, non bouclé est trouvé en haut de Teilhet en décembre 2007.

**Nuit du 31 mars au 1er avril 2008** : Dix chèvres de Jean-Hugues Bourgeois sont abattues à la Boge (hameau de Teilhet) avec la signature « La Boge aux paysans. Va-t-en ».

**Avril-août 2008** : Des fers à béton plantés dans l'herbe prête à faucher à La Boge, pour crever des pneus.

**Juillet** : Michel Message reçoit un avertissement sous forme de lettre de menaces.

**Nuit du 8 au 9 août** : Incendie dans l'appentis du chevrier à Saint-Gervais. Foin perdu. Bâtiment détruit.

**22 août** : Lettre de menaces anonyme en forme de cercueil posée sur le siège du tracteur du chevrier.

**7 septembre** : Ouverture de l'information judiciaire pour abat-tage de chèvres, incendie, menaces de mort et de viol.

**Nuit du 3 au 4 octobre** : Incendie de la grange à la Boge. Récolte perdue. Tracteur détruit. Le procureur a relevé des indices montrant que l'on tentait aussi d'exterminer les chèvres présentes dans la bergerie (au sous-sol, épargnées du fait que la fumée montait).

**16 octobre** : Lettre de menaces postée de Paris. L'auteur sera identifié grâce aux traces ADN. Il s'agit d'un militant d'extrême droite qui s'était présenté sous l'étiquette FN dans le 20e arrondissement de Paris.

**Octobre** : Des brebis empoisonnées à La Boge.

**Décembre** : Le chevrier quitte la région avec sa famille.

**Nuit du 3 au 4 octobre 2009** : Grange de A.Redon., membre de l'association de défense de Jean-Hugues Bourgeois, incendiée. Plainte déposée, classée sans suite.

**15 décembre 2009** : Vache égorgée au GAEC Genillier. La vache venait de mettre bas. Veau disparu. Plainte déposée.

**Nuit du 1er au 2 avril** : Incendie d'un bâtiment avec 4 000 poussins appartenant à un membre de l'association de défense du chevrier.

**Novembre 2011** : Des bâches d'ensilage d'un agriculteur du haut de Teilhet sont sectionnées.

**Automne 2011** : La voiture du président de l'association de défense du chevrier, rebaptisée « Teilhet-Terres libres » brûle.

# L'étouffement de l'affaire



L'association Teilhet Terres libres a recensé plusieurs questions qui montrent - ô combien ! - que l'affaire a été étouffée et qui donnent complètement raison au titre qu'a choisi Pierre Chambert pour son livre.

**Pourquoi l'analyse des inscriptions « La Boge aux paysans ! Va-t-en » n'a pas été faite ?**

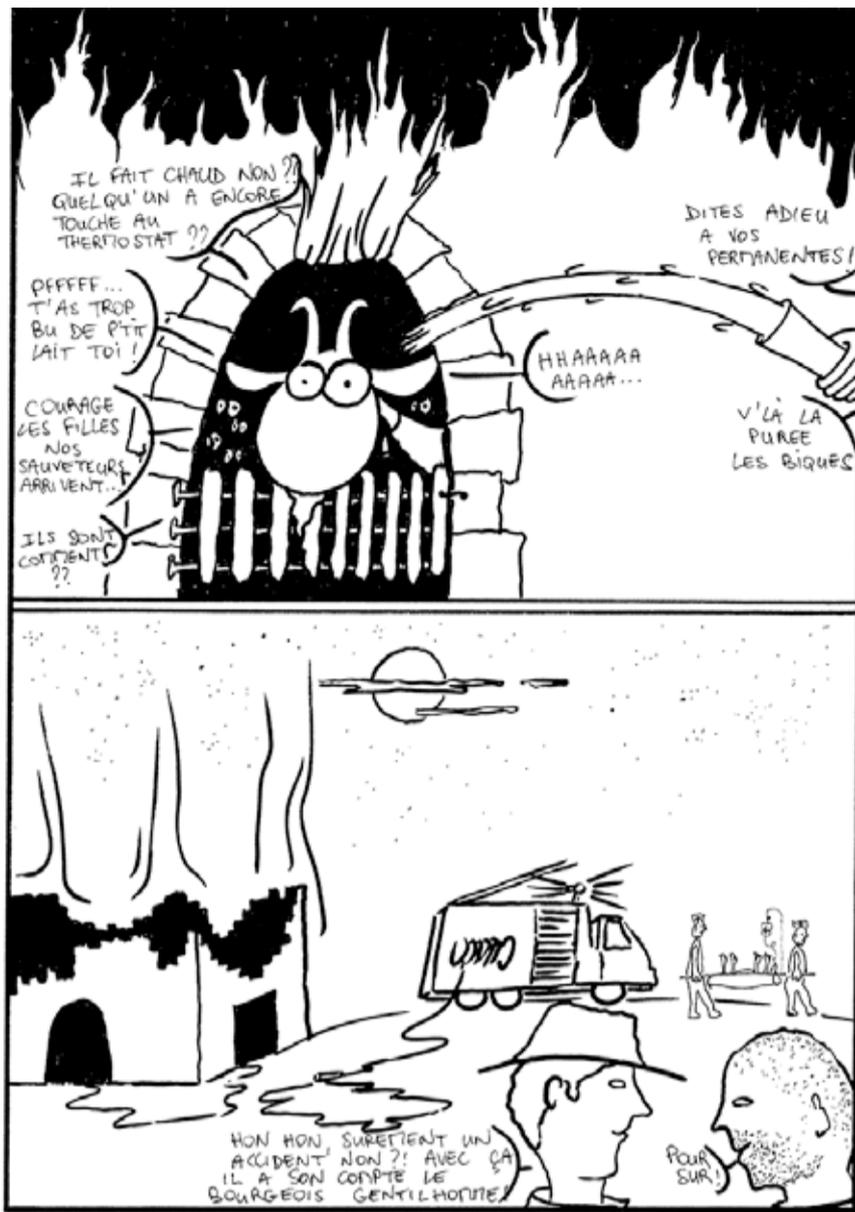
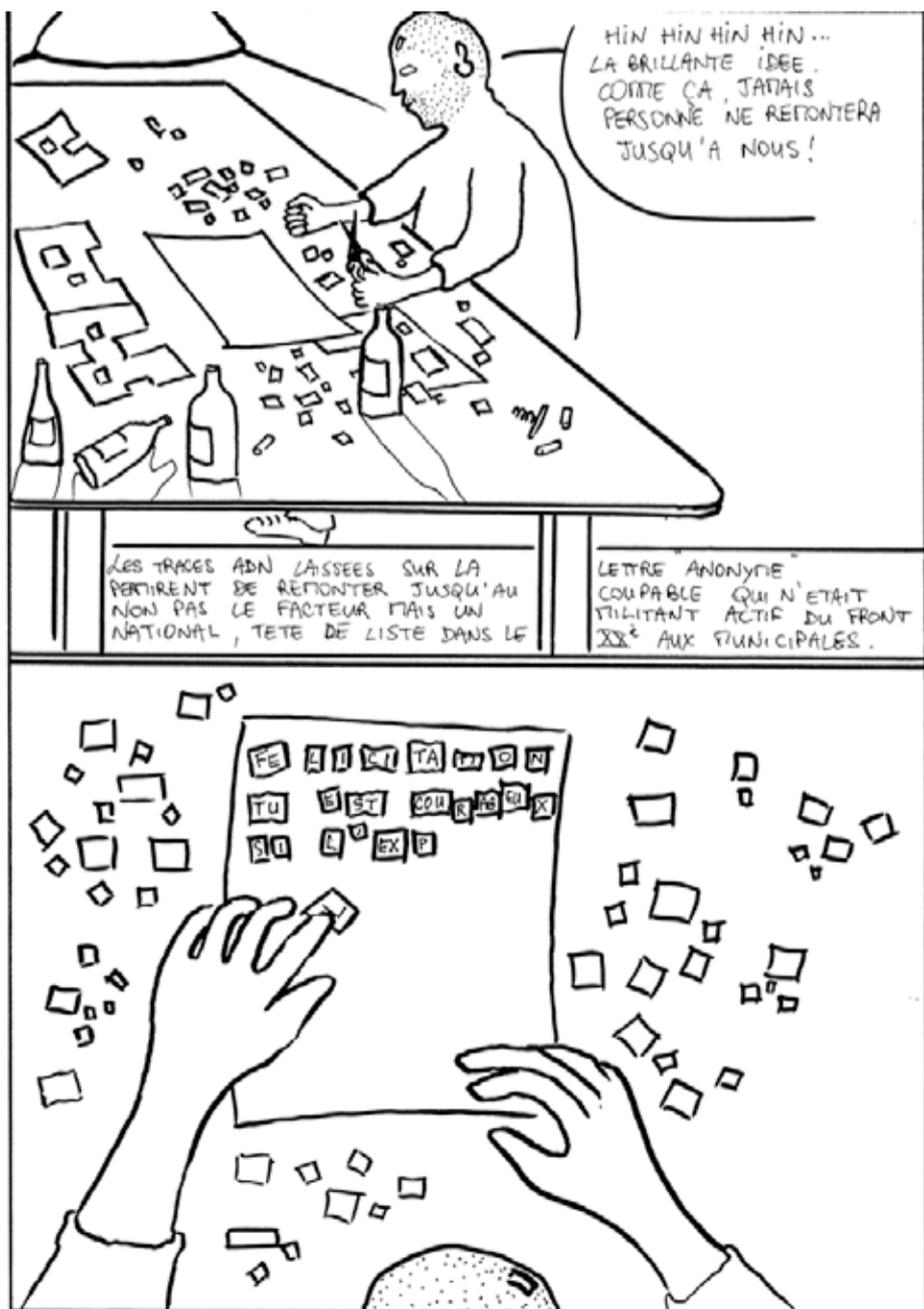
Un enquêteur a dit : « Il faut nettoyer vite avant que ça sèche ».

**qué sur les chèvres abattues ?**

Pas d'autopsie, pas de relevé ADN : les bêtes ont été envoyées à l'équarrissage dans la précipitation.

**Pourquoi aucun examen n'a été prati-**

**Pourquoi aucune étude n'a porté sur les empreintes sur le sol ?**



Il y avait des empreintes sur le sol boueux. Les enquêteurs ont trouvé l'étude inutile, stipulant que « toutes les bottes se ressemblent ».

**Pourquoi n'y a-t-il pas eu de recherche relative au 4 x 4 dont la présence a été signalée la nuit de l'abattage des chèvres ?**

**Pourquoi l'information judiciaire a-t-elle été aussi tardive ?**

Les chèvres sont tuées en avril 2008 et l'information judiciaire ouverte en septembre 2008.

**Pourquoi Michel Message, une des victimes dans cette affaire, a dû attendre un an pour être entendu par le juge d'instruction ?**

Et à la demande de Michel Message !

**La lettre de menaces adressée à Michel Message a-t-elle fait l'objet d'un examen approfondi ?**

A-t-on recherché l'auteur, analysé l'écriture... ?

**Pourquoi la piste du militant FN, auteur prouvé d'une des lettres anonymes, n'a pas été explorée plus en profondeur ?**

A-t-on recherché des liaisons locales à Teilhet ?

**Pourquoi la piste des rivalités foncières, celle qui apparaît en filigrane dans le livre de Pierre Chambert, a-t-elle été abandonnée ?**

Alors que le texte de la lettre de menaces trouvée sur le tracteur fait mention explicite à la SAFER.

Voici le texte (ordurier) : « Félicitations, tu es courageux. Si l'exploitation Message n'est pas confiée en totalité à la SAFER avant le 01/12, le traître Message sera exécuté. On jettera ta fille dans un fossé après avoir fait d'elle une femme. Mais ne t'inquiète pas pour ta pute, elle va aimer ce qu'on va lui faire. Pas de menaces, des promesses. Pas un mot aux flics ou ta mère y passe. Tu pars ou ils crèvent.»

Sans compter l'inscription :  
« La Boge aux paysans ! »

*Aux grands hommes qui nous dans ce petit coin de combrailles je demande de réfléchir, n'ils en ont la qui est bien d'être sûr, à ce qui s'est passé juillet 1940 à Vichy ou malgré les événements dramatiques et les punitions envidées, 80 ans plus de leur vie ont eu le courage de refuser que l'on assassine la République le droit si justement obtenu durant la révolution de 80. (L'histoire devrait être à l'instar de la constitution de 1<sup>er</sup> Floréal Pour être des républicains, il ne suffit pas de dire des républicains, il faut être les magnifiques devant la plaque érigée du docteur Chancery, l'ancien président de la République qui s'était abstenu de donner son pouvoir à Pétain ce même 10 juillet 1940. Si la droite populiste et fasciste est aussi arrogante, c'est qu'en face la gauche dit de gauche ne savent que faire échelle au front national. Celui qui oublie son passé condamne à le servir.*

une lettre c

# Affaire Teilhet & Extrême droite



**L**a seule vérification prouvée et reconnue dans l'affaire Teilhet est que l'auteur d'une des lettres de menaces est un militant d'extrême droite parisien. Revenons donc sur ce lien potentiel entre l'affaire Teilhet et l'extrême droite, et sur la présence de cette droite-là dans nos campagnes.

## La lettre de Paris du 16 octobre 2008

Elle contenait le texte : « T'es une ordure, un traître à notre race de paysans français. Tu vas crever nègre blanc ». Du grand art. L'auteur de cette lettre a pu être identifié grâce à un prélèvement ADN (puisqu'il était dans le fichier de la police : bagarre, port d'arme). Il s'agit de Tanguy Deshayes qui n'était, ni plus ni moins, que tête de liste aux dernières municipales (2008) dans le 20e arrondissement de Paris (3,61 % des suffrages) pour le Front National. Il a avoué avoir écrit la lettre et déclare que ce sont les simples échos médiatiques de l'affaire qui lui ont donné la motivation pour écrire sa lettre. Une motivation qui avait aussi besoin du secours de l'alcool puisqu'il a dit qu'il était saoul quand il a écrit la lettre. Il assure ne connaître personne dans le secteur de Teilhet. Or, « en cherchant un peu, signale Pierre Chambert, il semblerait qu'il existe des liens presque directs avec les proches d'une famille de Teilhet, et ce n'est pas le seul indice ». Des indices qui auraient donc été volontairement négligés? Ou alors les enquêteurs seraient franchement bons à rien. Suite à ses aveux, il a été suspendu du FN.

Le procureur de la République, Dominique de Bouclans, a déclaré lui aussi qu'il n'y avait « aucun lien entre cette personne et les autres infractions dont a été victime Jean-Hugues Bourgeois ». Le chevrier, lui, se posait la question du lien. Pourquoi celle-ci n'a pas été creusée... ? Le procureur a même signalé que Tanguy D. « avait suivi l'affaire dans la presse et n'a aucune attache dans la région » (Nouvel Obs.com). Étonnant pour quelqu'un qui déclare aussi que « si on s'arrête là, on n'aura pas été au cœur de l'enquête ». Au cœur, personne n'y est justement allé. Et c'est bien là le problème. On se demande pourquoi...

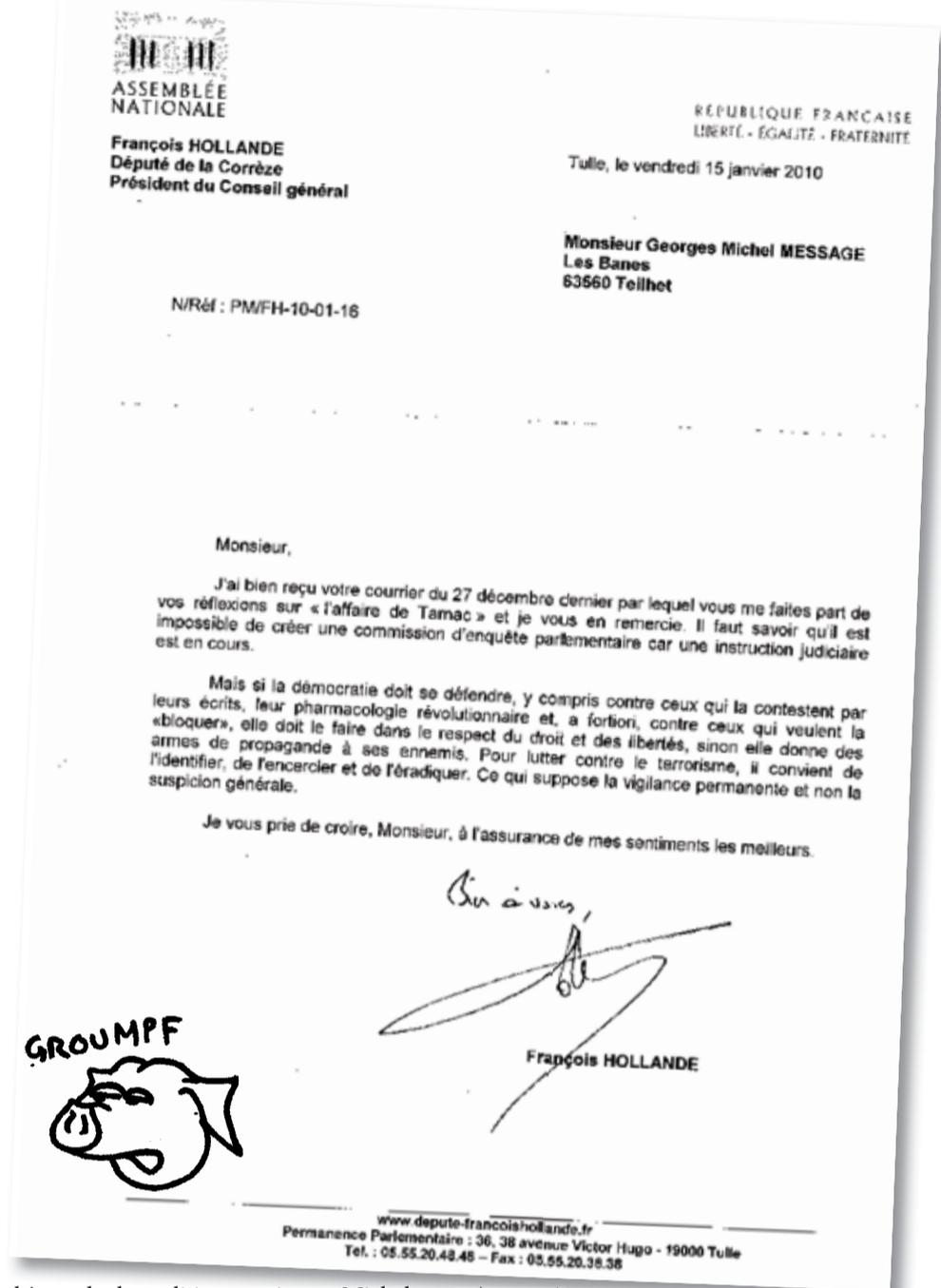
## Vu au Sommet de l'élevage

Au Sommet de l'élevage 2012, qui s'est tenu à Cournon, il y a un gars du coin qui a accueilli Marine Le Pen, le 4 octobre, à bras ouverts, comme on l'a vu sur France 3 : <http://auvergne.france3.fr/2012/10/04/marine-le-pen-116617.html> Malgré le fait que les votes placent plutôt les Combrailles à Gauche, et proprement, il n'empêche que la droite intè-

griste séduit dans les milieux ruraux. Il est même certains villages où le Front National atteint des taux records : c'est le cas de Moureuille, dans le canton de Montaignut où, au premier tour de la dernière présidentielle, 26,63 % des suffrages se sont tournés vers l'UMP et 24,62 % vers le FN; le PS n'arrivant qu'en troisième position avec 17,09 %. Les résultats pour le village de Teilhet, quant à eux, rejoignent davantage les résultats régionaux avec un PS à 36,82 %, un UMP à 18,18 % et un FN à 16,82 %. Le FN est tombé à 7,39 % aux législatives, ce qui représente 13 voix. On ne peut pas parler d'une prégnance de l'extrême droite à Teilhet, y compris sous sa forme « droite forte ». Pas plus qu'ailleurs en tout cas. Il faudrait peut-être voir si certaines font partie de puissants organismes agricoles... ou tout du moins, si elles ont des amis dans ces organismes.

## Hortefeux et le gouvernement de l'époque

L'actuel président des « amis de Nicolas Sarkozy » et ancien ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux, est souvent venu à Saint-Éloy-les-Mines : pour l'inauguration d'un centre Enfance & Jeunesse le 1er avril 2006 ; pour une petite réunion le 19 février 2010 ; pour couper le ruban de la nouvelle Maison de la mine en décembre 2011... Il n'était pas encore ministre de l'Intérieur en 2008, au moment des crimes, (il est entré en fonction le 23 juin 2009) mais ministre de l'Immigration. Personne ne l'a invité pour régler l'affaire de Teilhet quand il est passé ministre de l'Intérieur ? Le 23 juin 2009, c'est même le chevrier qui a été mis en examen pour l'abattage de ses chèvres ! Relâché depuis. Pierre Chambert relate dans son livre qu'en 2008 Hortefeux a déclaré vouloir supprimer le contrat de délégation attribué à la Cimade (association d'entraide aux migrants et aux réfugiés) portant sur l'accompagnement juridique. Une mobilisation assez forte fera reculer le gouvernement. Jean-Hugues Bourgeois, le chevrier, était cité par la presse régionale et nationale comme militant de la Cimade en la qualité de conseiller juridique ! Que de choses qui lui sont donc tombées dessus avec Brice ! Éric Dupin (Le Monde diplomatique, novembre 2012, pp. 6-7) rapporte les propos d'Hortefeux, décomplexé, qui a appuyé la dernière candidature Copé : « Je ne crois pas qu'on va pouvoir en rester au droit du sol. On sera amené à se poser la question du droit du sang. » Comme l'extrême droite. On ne peut pas dire que l'affaire Teilhet n'ait pas eu d'écho jusque dans les plus hautes



sphères de la politique puisque Michel Barnier, alors ministre de l'Agriculture, avait exprimé sa solidarité envers le chevrier et souhaité (Le Point.fr) « que toute la lumière soit faite au plus vite sur ces agissements inadmissibles ». On voit comme il a bien été écouté. Le récent changement de gouvernement insistera-t-il pour lever l'omerta ?

## Le changement, c'est maintenant ?

Toujours est-il que François Hollande, alors député de Corrèze, avait répondu à Michel Message au sujet de l'affaire Tarnac, affaire dont on s'était visiblement servi pour exercer des pressions sur le chevrier. Les accusations, maintenant portées contre ceux qui ont traité le dossier « Tarnac » permettront peut-être de le mettre à jour. La « vigilance permanente » dont parle Hollande ne s'exerce que grâce à la veille citoyenne mise en place par l'Université Populaire et Citoyenne du Puy-de-Dôme et, du côté des services de l'État, il n'apparaît pas qu'on cherche à identifier ou à encercler les criminels. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été interpellé par l'association Teilhet-Terres Libres. Monsieur Hollande se rappellera peut-être qu'un jour, il a répondu à un certain Michel Message... et que c'est aujourd'hui ce dernier qui pâtit le plus de la non-résolution de l'affaire.

## Et les élus de gauche justement ?

Certains, aux alentours, ont bien sûr donné leur soutien au chevrier et à Michel Message et espèrent que l'affaire se règle

même si, pour quelques-uns ce soutien reste discret, en particulier envers Michel. À la réunion de présentation du livre de Pierre Chambert, au centre culturel de la Passerelle (Pont-de-Menat), seuls trois maires se sont déplacés : ceux d'Ayat, de Pouzol et de Servant. Plusieurs élus de gauche (et même du Front de Gauche) de la Communauté de communes de Menat ne semblent pas vouloir s'engager dans l'affaire, ni vouloir afficher explicitement leur soutien aux victimes. Que craignent-ils donc ? Si l'affaire fait plutôt apparaître des organismes liés à la droite (une lettre parle de la SAFER dont nous avons vu la composition dans le précédent numéro) et dont un des protagonistes arrêté est d'extrême droite, beaucoup d'élus de gauche demeurent muets. Michel Message, à l'âge de la retraite, a, plus que jamais, besoin de soutien.

Ce n'est pas la simple punition des coupables que l'on peut souhaiter (après tout, si ceux-ci sont condamnés à raser les murs, ils ont déjà leur châtiment), mais surtout la reprise de l'exploitation de Michel Message. Ce dernier ne compte pas laisser ses terres à ceux qui auraient pu participer au départ de Jean-Hugues, ni les laisser à la SAFER, comme on lui en intimait l'ordre. La solution à trouver est d'abord celle de l'avenir de cette exploitation. Pourquoi n'aiderait-on pas à s'installer un nouveau venu, qui ferait... du fromage de chèvre bio par exemple ? Ce serait peut-être le meilleur dénouement possible...

J.D.

avant d'être  
souhaité par  
capacité, ce  
le 10  
insuffisance  
parlementaire  
usage de  
liqueur comme  
la dernière  
époque député  
dans le Cantal)  
pas de faire  
à la mémoire  
le canal général  
votre les plus  
0.  
aujourd'hui  
qui se  
la courbe  
est

de Michel Message

# Pyromanie autour de Saint-Maurice

Retour sur les incendies, dans le secteur de Saint Maurice-près-Pionsat, fin 2011.

Citation :

« Plus spectaculaire du côté de Saint-Maurice-près-Pionsat : un agriculteur serait allé mettre le feu chez un autre pour se venger, car celui-ci aurait couché avec sa femme ».

Pierre Chambert, Omerta en Combrailles

Article suite au reportage chez Mme X. le 20/11/12, à la tombée de la nuit, en compagnie d'un vrai paysan d'Espinasse. Sa voiture a été arrêtée par sa fille et son compagnon qui pensaient les chevaux au-dessus de la ferme en question, sur des contreforts boisés.

Bac-pro à AHUN en 2008

Installation sur une quinzaine d'hectares, sur la commune Y, après achat d'une ferme et 7000m<sup>2</sup>, aide aux agriculteurs voisins pendant des mois, et bien souvent, avant son propre travail de traire et de fromagerie

27/09/2011 : incendie foin et paille sous tunnel

12/12/11 : incendie qui détruit entièrement la grange de stockage et la fromagerie neuve aux normes, au soir de la finition de la couverture

Asphyxie de 15 chèvres...

## Il faut y ajouter :

- préservatifs usagés dans la boîte aux lettres, fleurs plastiques venant du cimetière sur sa boîte aux lettres, ciment dans la serrure, pneus dégonflés, dévissage de roue sur sa voiture, avant aller-retour avec 2 enfants, dans la neige, pour les rapprocher du car scolaire pour Montluçon, démontage amortisseur, pièges au lasso amputant 3 chèvres, pièges au collet pour pendre les chèvres, disparition de bêtes, linge à terre en pleine nuit, propositions de prostitution de la part de quelques vieux du cru.

## De même que :

- M. le Maire de la commune ne s'est jamais déplacé
- les gendarmes du secteur attendaient le 7ème ou 8ème incendie en ce joli printemps 2012 pour coincer, à la pleine lune(?), le ou les auteurs...
- il n'y a eu aucune visite d'experts criminels, contrairement aux autres incendies
- Mme X. était mal assurée pour ses bâtiments professionnels
- un agriculteur de la commune a menacé ses collègues paysans s'ils livraient la moindre botte de foin chez elle.

Peut-on les qualifier de paysans, dans la mesure où ils sont encore prêts à descendre en flamme leur voisin étranger...? Où est donc cette hospitalité passée, traditionnelle dans la plupart de nos régions agricoles, qui a été licenciée par le capital terrien ???

Les terres « n'appartiennent » plus à ceux qui la travaillent.

## Témoignage de mme X

Bonsoir, cela me coûte de devoir regarder dans mes images, j'ai du mal ! Mais c'est en pleurant que je vous les envoie, j'entends encore les cloches de mes filles qui raisonnent, cela massasse le cœur une fois de plus. Tout ceci m'a fait mourir dedans, mais je ne laisse rien voir, je ne veux pas savoir leur sentiment de victoire !

Si on me demande si ça va, je dis ce qu'il convient de dire : « Tout va bien ! » mais je suis morte dedans ! Ils nous ont assassinés, mon rêve et moi !

Je n'ai pas compris pourquoi, après l'incendie, aucun expert n'est venu pour l'enquête. Pour le foin je comprends, un tracteur avait tourné et difficile de trouver quelque chose, mais pour mon bâtiment ? Le seul expert qui est venu, c'est celui que j'ai commandé et qui a su me dire en 5 min où le feu avait démarré... Pourquoi ?

Mes chèvres sont mortes sur plusieurs jours, elles sont tombées les une après les autres, je

n'ai rien dit à personne, leur mort, mon deuil, à moi, rien qu'à moi ! Je ne leur donnerais pas cette jouissance, à ceux-là qui m'ont assassinée ! Je les ai accompagnées, j'avais espoir, je les suppliais de ne pas me laisser, je leur disais que je les aimais, c'était sincère. C'était mon histoire, je ne voulais parler de « ça » à personne, maintenant encore. Je pleurais de tout mon corps, du fond de mon âme et hurlais comme un animal blessé, la nuit, couchée au milieu des corps, ils m'ont fait devenir animal ! Je suis restée folle un temps, au bruit d'une voiture, je me pétrifiais dans mon corps, un malaise me parcourait, surtout la nuit, pensant qu'ils venaient m'achever, je restais dans mon bois, je me sentais épiée, je n'avais pas tort ! Des visites ont continué la nuit, à point d'heure... Jusqu'à ce que je comprenne que ma place était dans mon bois, dans mon trou...



Elles sont devenues des supports pour empoisonner la population, transformer les usines de chars d'assaut ou de gaz moutarde des guerres récentes en sauveurs de l'humanité: tracteurs et engrais déboulent, en même temps que les ciments portland (US, entre autres...) pour rebâtir les pays dévastés par ceux-là mêmes qui les ont déclenchés et qui décupleront ainsi des profits inimaginables... les politiques agricoles depuis lors ne feront jamais autre chose que de mettre en place une politique de destruction massive des vrais paysans... pas ceux que l'on va appeler chefs d'exploitation, en les brossant dans le bon sens, par la suite... ceux à qui on fera miroiter l'extension, l'absorption des voisins comme seule issue...

Il n'y a aucun mal à faire la parallèle avec les indiens d'Amazonie, indiens, africains et ailleurs, et les affaires criminelles impunies à ce jour, ici : l'obsession du foncier, ré-activée par Pétain et Sarkozy il n'y a pas encore longtemps, et reprise par tellement d'agriculteurs votant Front National, a des conséquences catastrophiques pour les régions convoitées...

On ne manquera pas, dans le Trou, de garder une place pour les vrais paysans... pas ceux qui sont devenus les singes en cage visités par les circuits des chambres d'agriculture ou des communautés de communes, avec tout le respect qu'on leur doit...

Le petit paysan autonome faisant vivre sa famille sur quelques ares est improductif, inutile à la société, arriéré...

Il est visé, dans sa fragilité, par les pe-

tits-gros aux dents bien acérées, avec la bénédiction financière et stratégique des primes agricoles... on lui ferme la gueule en achetant son silence... tu fais pas les choses dans le chemin tout tracé, et en plus tu résistes !!

On va te casser d'une manière ou d'une autre...

- il n'y a eu, comme à Teilhet(63) aucun contact, encore moins de plainte(!) déposée par la fondation Brigitte Bardot ou autre, contrairement à certaines fois sur le secteur, dans d'autres affaires mettant en cause la mort d'animaux d'élevage...

françois

Un témoignage reçu sur l'affaire des incendies de Saint-Maurice, relatif donc à ses dires. Les victimes d'incendies (ou les autres !) sont bienvenues pour s'exprimer, appuyer voire contredire les dires de Mme X... Certaines n'ont pas réussies à être jointes (toujours absentes).

Encore une fois, l'enquête n'a débouché sur rien de concret. Les gendarmes de Pionsat signalent qu'ils ne peuvent s'exprimer sur l'affaire et le procureur de la république, à Clermont-Ferrand, via ses services bien sûr, signale qu'« on ne communique pas sur ce genre d'affaires ».

Tu supportes des injustices ; console-toi, le vrai malheur est d'en faire  
Démocrite



## La Naute

L'affaire de la Naute face au résident secondaire de Malletteix connaîtra ses suites l'été prochain. Trois prélèvements acoustiques devront être réalisés durant l'été, à l'issue desquels le jugement sera prononcé.

## Chateaubaud

Des zébus ont manifesté contre les températures négatives qu'ils pourraient connaître dans les Combrailles. Il y en a vraiment qui ne supportent rien.

## Landogne

thème des crèche de cette année : les Philippines.

« Le pays est à grande majorité catholique. Les Philippines sont très religieuses et les services du dimanche et du vendredi sont très suivis. La Semaine sainte donne lieu à de grandes parades et à de réels crucifiements, pourtant condamnés par l'Église. Certaines personnes se font en effet attacher à des croix lors du Vendredi saint afin de commémorer la crucifixion du Christ, et restent ainsi toute la journée. C'est un geste volontaire, exécuté souvent par les mêmes personnes qui y voient une manière de pénitence.

Source : www.wikipédia.org».

## Saint-Ours

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels s'est réunie les 8 et 9 novembre 2012 à Saint-Ours. Ils dénoncent l'usage intensif des pesticides. Mais comment va-t-on vendre les médicaments, après ? Ils y ont pensé avant de râler ? On peut noter selon FranceAgriMer que les apiculteurs professionnels ne représentent que 2% des apiculteurs mais exploitent 50% des ruches. Ça fait quand même.

## Race « Combrailles »

Vache résultant d'un croisement : 50% montferrandaise, 25% limousine, 25% charolaise. Son développement futur ne laisse aucun doute. Pour la sous-race « Haute-Combrailles » (secteur d'Herment/Bourg-Lastic), remplacer la charolaise par la salers.

## La Petite Marche

Papa Noël n'est pas passé. C'est que ça fait un détour quand-même ! On va pas s'emmerder à desservir tous les petits bleds non plus !

# Affaire autour d'une démission

*Suite à une nouvelle visite des gendarmes, qui elle-même résultait d'une plainte de Monsieur X (c'est ainsi que le nommait La Montagne), la maire de Lavaufranche, Sylvie Benoît, a cette fois-ci définitivement rendu son tablier.*

Le journal a été contacté par Monsieur X, qui a d'abord envoyé un texte puis qui a déclaré ne plus vouloir commenter l'affaire. Mais, pour essayer de comprendre l'histoire, plusieurs acteurs ont été interrogés. Le compte-rendu de ces entretiens est livré ici. Peut-être aurons-nous de nouveaux témoignages dans le prochain numéro...?

C'est cette histoire de terrain de moto-cross qui a été l'étincelle puisque Monsieur X s'est plaint de la construction d'un terrain de moto à côté de chez lui par l'intermédiaire de l'association « Guéret Environnement ». Cette dernière déclare avoir fait une demande de renseignements auprès de la préfecture. Sur l'affaire, elle déclare : « on tombe dans une histoire de voisinage qui ne nous concerne pas. ». Pas de plainte portée par l'association, donc. Mais tout de même une visite des gendarmes à Lavaufranche.

Le président du moto-cross de Boussac, où sont inscrits les enfants du voisin de Monsieur X, affirme que ce voisin n'a aucunement construit un terrain de moto-cross, tout au plus quelques petites bosses et que ses enfants sont loin de s'en servir intensément puisqu'ils sont inscrits au club. La lettre de Monsieur X au préfet aurait, selon lui comme selon Robert Lamier, démesurément amplifié les nuisances.

Sylvie Benoît, la maire qui a démissionné, a expliqué sa décision. C'est une fois de trop et, pour elle, la visite des gendarmes suite aux plaintes de Monsieur X, pour un oui ou pour un non, devient insupportable. Se référer à la lettre de monsieur Lamier au préfet. Suite à sa démission, des manifestations de soutien à Mme Benoît et à l'agent communal se sont tenues à Lavaufranche. Mais Mme Benoît aspire aussi à vivre. Elle rappelle que la mairie, comme tout poste de responsabilités, peut devenir une addiction, pas si facile à quitter donc mais qu'elle se sent trop souvent prise à partie, elle et son conseil municipal. L'incident du « terrain de moto-cross » a confirmé, pour elle, le fait que Monsieur X à lui seul peut déclencher une cellule psychologique pour

les personnels. C'est une situation qui est devenue intenable.

Elle avait déjà failli démissionner en février 2011 et regrette d'être, à l'époque, revenue sur sa décision.

Elle a porté plainte une fois contre Monsieur X pour agression alors qu'elle s'était interposée entre lui et des personnes devant l'entrée de la salle communale où se déroulait une soirée privée. Elle a gagné le procès : Monsieur X a interdiction de l'approcher. Elle rappelle néanmoins que lorsque Monsieur X, dans la salle du tribunal au moment de l'audience, a déclaré que son fils avait essayé de l'étrangler et que les habitants de la commune présents discutaient ou élevaient la voix, la juge la demanda à Mme la maire de « faire taire [sa] populace ».

Y aurait-il un différent de nature politique entre Sylvie Benoît et Monsieur X (qui s'était présenté aux dernières élections



municipales et avait recueilli entre trente et quarante voix, ce qui n'a pas suffi à son élection) ? Mme Benoît, de gauche, déclare qu'au départ, tous deux n'étaient pas de bords différents mais qu'aux dernières élections présidentielles, Monsieur X colait des affiches pour le Front National. Ce dernier aura-t-il fini de porter sans cesse plainte avec la démission de Mme Benoît? ...C'est au moins ce qu'elle espère.

Monsieur Lamier, qui avait pu soutenir Monsieur X contre l'arrachage d'une haie (et signer une pétition pour cela), qui déclare que ce dernier n'a pas eu toujours tort (comme pour la condamnation de la confiscation de l'accès à la fontaine publique où chacun avait droit de puiser l'eau), s'est également retourné contre lui et il signe, avec le soutien de nombreux habitants, cette lettre au préfet qu'il nous a jointe.

## Lavaufranche : expression directe

Monsieur Lamier nous joint le texte qu'il a présenté au préfet de la Creuse. Certains patronymes ont été supprimés.

M.le Préfet,

C'est au nom des habitants de Lavaufranche, excédés par le harcèlement continu de M. X, je m'adresse à vous. En février 2011, vous nous receviez à la Préfecture, Mme Sylvie Benoît maire, vous ayant fait part de sa démission. A l'issue de cette réception, nous sortions rassurés par le soutien que vous nous apportiez et par vos promesses : interventions auprès de M. le Procureur, auprès du colonel de gendarmerie afin que cessent ces harcèlements.

Hélas, après 6 mois de calme relatif le harcèlement reprenait.

C'était, en septembre 2011, un courrier à la mairie signalant que la chasse devait s'arrêter à 17h alors que le règlement autorise cette activité du lever au coucher du soleil.

C'était le 4 mars 2012 une plainte de Monsieur X contre Didier L. coupable d'avoir tué d'un coup de carabine un de ses poulets (élevés en liberté dans un enclos fermé). Visite des gendarmes alors qu'il plumait l'objet du délit.

C'était le 26 Mai 2012 une agression verbale très violente contre Roger, le commissaire officiel et bénévole de la traditionnelle course cycliste organisée par le comité des fêtes. Roger était violemment insulté. Je ne vous citerai qu'une phrase : « tu as fais crever ta femme ». Quand on sait le drame qu'a vécu Roger avec le décès brutal de Sabine décédée très jeune, quand on sait tous les soins que lui a prodigués son époux, c'est une phrase qu'aucun être humain n'aurait osé prononcer. Roger portait plainte mais les mensonges et l'habileté de Monsieur X et de son avocat étaient seuls retenus et Monsieur X sortait du tribunal « blanc comme neige », le seul tort de Roger étant de ne pas avoir de témoins, mais Monsieur X n'en avait pas non plus et pourtant c'est à lui que le tribunal donnait raison. A désespérer de la justice française! (note 1 du journal)

C'était fin juin 2012 Jean-Claude G. qui tondait dans un terrain proche de chez Monsieur X. En rentrant chez lui il apprenait que la gendarmerie de Guéret lui avait téléphoné pour lui signaler qu'il n'avait pas le droit de tondre car c'était un dimanche. Qui avait bien pu téléphoner à la gendarmerie de Guéret?

C'était un jour où Monsieur X faisait brûler des déchets dans son terrain. La mairie de Lavaufranche alertait la gendarmerie (la personne qui était de service). Réponse : nous ne pouvons pas nous déplacer. Comment peut-on admettre que la gendarmerie réagisse à tous les appels de Monsieur X et reste inactive lorsque l'appel vient de la mairie?

C'était le samedi 30 juin jour de fête à Lavaufranche avec le traditionnel méchoui-dansant du club de basket. A 2h du matin visite des gendarmes de Boussac après un coup de téléphone soi-disant anonyme car la musique était trop forte. Le disc-jockey baissait le son. Le lendemain F. était convoqué à la gendarmerie de Boussac sur plainte de Monsieur X qui l'accusait d'avoir longuement klaxonné en passant devant son domicile. Problème: F. était reparti chez lui à pied et n'avait pas de trompette dans sa poche! Première dénonciation calomnieuse et mensongère.

C'était enfin l'épisode qui amenait la nouvelle démission de Sylvie Benoît et celle également de F. agent technique de la commune. Ce dernier était mis en cause une nouvelle fois de façon injuste et mensongère non pas directement par Monsieur X (on reconnaît là son habileté) mais par la présidente de Guéret Environnement. Cette dame vous a écrit suite à des renseignements fournis par Monsieur X (qui s'en est vanté sur Radio-France Creuse). Vous avez certainement lu sa lettre qui aurait dû vous interpellé tellement son contenu est un tissu de mensonges et d'invéraisemblances. Une nouvelle enquête était déclenchée et confiée à la gendarmerie de Boussac. Était-ce bien utile que les gendarmes interrogent M. et Mme F. en présence de leurs enfants (7 et 10 ans) avec pour résultat le petit en larmes car ne comprenant pas ce que l'on pouvait reprocher à ses parents si ce n'est de leur avoir aménagé un terrain de jeux (note 2 du journal). Quel manque de tact. C'était encore une 2ème dénonciation calomnieuse et mensongère à l'égard de F. N'y a-t-il pas un article de loi (434-26 du code pénal) qui punit la délation calomnieuse et mensongère et pensez-vous M.le Préfet utiliser cet article pour qu'enfin l'état reconnaisse la nuisance de cet individu. Cette démarche vous a été demandée par Mme F. qui vous a adressé ainsi qu'à M.le Procureur une lettre recommandée le 12 octobre 2012. Elle n'a malheureusement à ce jour toujours pas reçu de réponse de même que le courrier de Mme Sylvie G. secrétaire de mairie qui vous a écrit le 12 novembre 2012.

Attendez-vous M.le Préfet qu'un drame se produise et qu'un habitant excédé commette l'irréparable. Monsieur X détruit peu à peu ( sûr de son impunité ) la vie communale. Jusqu'où pensez-vous qu'il faudra aller pour qu'enfin l'état reconnaisse la nuisance de cet individu? Pensez-vous que lors des prochaines élections municipales il y aura encore des candidats qui accepteront de gérer la commune si vous ne réagissez pas fermement à l'encontre de ce trublion. J'espère M.le Préfet que vos réponses rassureront les habitants de Lavaufranche, mais plus que vos réponses d'aujourd'hui ce sont des engagements fermes de lutter contre cet individu que nous attendons. Il y a urgence à agir M.le Préfet. Je vous remercie d'avoir eu la patience de m'entendre et vous demande de m'excuser si j'ai été un peu long.

Robert Lamier

**Note 1 :** dans ce cas, rien d'étonnant ni de scandaleux. Sans témoin, il y a présomption d'innocence. **Note 2 :** c'est, entre autres, le « terrain de moto-cross ».

NB : M. le Préfet, qui devait se déplacer à Lavaufranche en décembre pour soutenir la mairie (voire pour s'excuser de tous ces déplacements de gendarmes?) s'est fait remplacer par son secrétaire général parce qu'il était malade. Ce dernier a d'ailleurs interrompu la réunion au bout d'une dizaine de minutes.

Le singe est un animal trop débonnaire pour que l'homme puisse en descendre.  
Friedrich Nietzsche



Peut-être que certains villageois, qui supporteraient mieux le bruit de mini-motos, le trouveraient agréable ou berçant, pourraient accueillir les petites motos dans leurs jardins pour éviter les conflits de voisinage ? ..

# Les premières exploitations

**O**n pourrait croire que dans les Combrailles les seules richesses terrestres proviennent des bois, des champs qui recouvrent ce territoire au socle largement métamorphique. Pourtant si l'on va en profondeur, la géologie nous fait remarquer que cette zone possède des minerais riches, principalement argentifères (argent-plomb) mais aussi aurifères (or) et ça, les anciens l'avaient bien compris !

Les sources écrites anciennes restent mystérieuses, peu décrits évoquent une activité minière et métallurgique dans la région. Un passage provient néanmoins de l'incontournable « historien » du haut Moyen âge, Grégoire de Tours. Dans son troisième livre, Histoire des Francs<sup>1</sup>, il laisse penser qu'en 532, l'industrie minière fonctionnait encore avantageusement en Auvergne. La richesse métallique de la province était suffisamment renommée pour que le roi Théodoric, fils de Clovis, avant de l'envahir, utilise la cupidité de ses soldats en leur disant : « Suivez-moi en Auvergne, et je vous conduirai dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent, autant que vous voulez ». Par manque d'écrits, il faut donc se diriger vers l'archéologie, « science du terrain », pouvant vérifier une exploitation de ces minerais à des époques anciennes.

## L'exploitation argentifère

L'exploitation argentifère a été révélée dans deux secteurs des Combrailles qui appartiennent au territoire Arverne.

S'il est des régions où l'on peut évoquer la tradition minière, la région de Pontgibaud (Puy-de-Dôme) est bien de celles-là, car elle demeure dans ce domaine la plus célèbre en Auvergne, même si dans l'absolu, elle ne fut pas la plus prospère, ni la plus productive de France. Le secteur de Pontgibaud ne compte pas moins de soixante-dix gisements ou indices minéralisés qui n'ont

jamais cessé de susciter l'intérêt des prospecteurs miniers depuis l'Antiquité. Ce district s'étend sur plus de douze kilomètres, le long de la Sioule et de ses affluents, et comprend les communes de Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, Montfermy, Pontgibaud, Saint-Ours et Saint-Pierre-le-Chastel.

Dans ces terrains cristallins, les gisements de galène argentifère s'échelonnent selon un large faisceau de plus de trente kilomètres de long, depuis la rivière de la Miouze (au sud) jusqu'à la Sioule, en aval de Châteauneuf-les-Bains.

Malgré des exploitations sporadiques aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, c'est au 19<sup>e</sup> siècle que l'on découvre d'anciens travaux miniers dans le district de Pontgibaud : « Le plomb-argentifère que l'on exploite au village des Rosiers était connu des Romains », constat posé par Bouillet<sup>2</sup> 1874. Les vestiges retrouvés au lieu-dit les Rosiers par les mineurs et antiquaires (pointerolle à œil, lampe en terre cuite, encoche de lampe) confirment bien ces dires. Il faudra attendre cent cinquante ans pour que l'intérêt de l'histoire de l'exploitation de Pontgibaud réapparaisse, par le biais du programme vingt-cinq, mené par Christophe Marconnet<sup>3</sup> dès 1999, en collaboration avec Bruno Ancel. Les prospections conduites depuis cette date sur le district, ont permis de redécouvrir dans le secteur des Rosiers (Saint-Pierre-le-Chastel) une importante galerie. Ne trouvant aucun artefact, l'équipe de recherche de Marconnet utilisa un bois de la galerie, matériau daté par l'archéométrie, afin d'obtenir une chronologie d'exploitation plus précise. L'analyse du boisage indiquerait une exploitation entre 136 et 418 ap. J-C, donc gallo-romaine.

L'archéologie reste muette quant à une possible activité postérieure, seule l'histoire apporte des précisions. Les chartes royales étudiées par M. Boudet<sup>4</sup> à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, sont les uniques témoins d'une probable reprise ou continuité de l'activité minière au 6<sup>e</sup> siècle de notre ère. En effet dans ces chartes, le mot *Plumbericae* (Plomberie) revient à plusieurs reprises. Qualifiant en latin les mines de plomb, il donnera son nom à la ville de Pontgibaud.

Le second district, plus petit, est celui de Blot-l'Église (Puy-de-Dôme). À deux kilomètres au sud-est de ce village, un champ filonien quartzueux à galène argentifère a fait l'objet d'anciennes exploitations sur un plateau « aride ». Un site connu de tout temps par la population locale et exploité modérément à l'époque moderne, caractérise le secteur : le Puy de l'Argentière. Il enferme des tranchées et des travaux souterrains noyés, pour l'extraction

de plomb argentifère (galène), voire de la chalcopryrite (cuivre).

Sur ce plateau désertique, seules les bruyères arrivent à pousser (la présence

Robert, et qui aurait pu servir au broyage du minerai, aucune trace de scorie (déchet d'une opération métallurgique) n'est visible.



## L'exploitation aurifère

J'en viens au métal jaune : l'or.

Pierre Pardoux Mathieu<sup>5</sup> repéra dans les Combrailles au milieu du 19<sup>e</sup> siècle des excavations qu'il apparente à des camps militaires romains. Cent cinquante ans plus tard, la perspicacité du chercheur Pierre Rigaud<sup>6</sup> démontra que ces traces sont en réalité d'anciennes aurifères (mines d'or à ciel ouvert).

Elles se présentent sous forme de fosses principalement linéaires ou d'excavations plus ou moins circulaires, bordées de haldes (déblais issus d'un premier tri du minerai à la sortie de la mine) contenant du quartz. De dimensions variables, certaines tranchées localisées peuvent mesurer plus de cent cinquante mètres de long. De plus, il est admis que des galeries pourraient exister sous certaines aurifères suivant ainsi le filon, comme au site de Crofetoux à Biollet (voir photo).

L'originalité de ce district (que je nommerai la Marche) est due à la présence d'une puissante structure siliceuse. Sur soixante kilomètres de long, de Soumans (Creuse) à Condat-en-Combraille (Puy-de-Dôme), un faisceau filonien, décrit sous le terme de « décrochement quartzueux de Saint-Maurice et d'Évaux », prend en écharpe toutes les Combrailles et est associé à de nombreux filons de quartz annexes.

Sans fouilles, le travail effectué par Rigaud n'est autre que celui d'un archéomorphologue, relevant des traces qui paraissent anthropiques et anciennes. Pour le moment, la chronologie d'ex-

Sur un versant, face au puy d'Argentière (ainsi nommé ici), il y a des entrées dans lesquelles on peut descendre. J'avais fait pour Monpied un cahier là-dessus, sans prétention scientifique aucune - c'était une « balade de découverte » avec géologue -, mais il n'est plus disponible (ou bien il est enfoui dans des cartons du SIET de Combronde). J'en ai juste une « fausto coppì » ! D'autre part, si on ne trouve plus de scories, c'est que les gens les ont ramassées : il y en avait énormément au sol du temps de ma jeunesse et j'en ai gardé quelques-unes.

gyb



Mine d'or de Crofetoux, village des Termes, commune de Biollet

# minières dans les Combrailles

exploitation reste un mystère, même si l'environnement des sites miniers tenterait d'y voir une exploitation romaine et/ou moyenâgeuse. Les sites aurifères se localisent dans des communes du Puy-de-Dôme (Biollet, Espinasse, Charensat, Villosanges, Pionsat) et de la Creuse (Dontreix).

Un autre district aurifère est connu depuis moins de cinq ans. Il fut identifié par Guy Massounie<sup>7</sup> dans le cadre d'une thèse universitaire à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand II, portant sur l'occupation du sol. Sa zone d'étude, entre Sioule et Sioulet, dans le Puy-de-Dôme, comprend les communes de Cisternes la Forêt, Briffons, Gelles, Prondines, Sauvagnat et Tortebeisse.

Depuis 2007, il a repéré une vingtaine d'espaces qui semblent correspondre à des sites miniers anciennement exploités (tranchées, fosses). Malgré ce début prometteur, il reste un espace étendu à prospecter et ces sites ne sont pas qualifiés (minerai, chronologie, modalité d'exploitation).

Selon G. Massounie, ces exploitations correspondraient en tous points à des aurifères. Le type d'exploitation (mines à ciel ouvert), l'environnement aurifère de ce district (district de Labessette, de la Marche), les filons quartziteux à mispickel enfermant de l'or libre et de la cassitérite incitent effectivement à interpréter ces traces comme des aurifères, voire des stannières (mines à ciel ouvert d'étain).

Il est trop tôt pour donner une datation d'exploitation exacte des zones aurifères. Des indices archéologiques peuvent néanmoins tenter une extrapolation.

Dans le territoire voisin des Arvernes, chez les Lémovices (Limousin), il existe

plusieurs centaines de très anciennes mines d'or (comparables visuellement à celles des Combrailles). Des recherches archéologiques récentes menées par Béatrice Cauuet<sup>8</sup> ont permis de dater l'exploitation minière à l'Âge du fer (6e-1er siècle av. J.-C.). Il serait présomptueux de calquer la datation de ces mines sur celles des Combrailles. Mais il est de tradition d'admettre que le monnayage apparaît vers la fin du 3e siècle av. J.-C. chez les Arvernes. À l'époque du roi Luern, père de Bituit, l'usage des monnaies d'or est à la mesure de la splendeur arverne. Les trésors arvernes ne sont pas un mythe ; en effet, de grandes quantités de monnaies d'or ont été retrouvées dans les communes de Pionsat (200 à 300 statères d'or) ou encore d'Orcines. Le lien trésor-mine-datation reste toujours délicat pour interpréter une chronologie d'exploitation minière ; l'or a en effet pu être importé. Il est notamment admis que les Lémovices exportaient leur or, du fait que les nécropoles de l'Âge du fer n'ont livré qu'exceptionnellement des objets en or et que le monnayage n'était fondé que sur l'argent, contrairement aux Arvernes. Seules des analyses géochimiques pratiquées sur des monnaies d'or arvernes et les gisements aurifères du Massif Central (notamment lémovice et arverne), permettraient de comprendre quel type de minerai aurifère les monnayeurs arvernes ont utilisé.

D'autres indices permettraient de supposer une exploitation antique. Les mines des Combrailles sont proches de celles gallo-romaines de Labessette (Puy-de-Dôme). Au bois de Grammont, sur la commune de Dontreix, une aurière est limitrophe de trois sites gallo-ro-

main. À l'aurière de la Lune, commune d'Espinasse, un site gallo-romain à livré un fragment de meule (aurait-elle servi au broyage du minerai ?).

## Pourrait-on donc y voir une exploitation aurifère gauloise et/ou gallo-romaine dans les Combrailles ?

Cette question reste en suspens pour le moment.

Selon la tradition numismatique d'Évaux-les-Bains (Creuse), de Charron (Creuse) et de Charensat (Puy-de-Dôme), des tiers de sol d'or mérovingiens ont été émis. Si Évaux-les-Bains, vicus thermal cité par Grégoire de Tours (vicus evaunensis) est situé à un carrefour routier ne pose pas de problème dans la compréhension d'une installation monétaire, la présence d'un atelier à Charron et à Charensat dans une zone d'encombre est surprenante, sachant que ces deux communes possèdent des mines d'or.

## Ne faut-il pas y voir plutôt ou aussi une exploitation mérovingienne ?

Bien que l'exploitation argentifère dans les Combrailles ait été révélée d'époque gallo-romaine dans deux districts, voire du haut Moyen Âge pour Pontgibaud, la période d'exploitation de l'or reste délicate. Bien que des traces prouvent une ancienne activité minière, seules des fouilles, des datations archéométriques, permettront d'établir une chronologie d'exploitation concrète et non subjective. On pourra alors comprendre un peu plus l'histoire minière des Combrailles et confirmer l'importance de cette zone tampon, située sur trois départements : le Puy-de-Dôme, la Creuse et l'Allier. Le projet « Mine-

dor » mené par l'archéologue Frédéric Trément à l'université clermontoise Blaise-Pascal II va dans ce sens, et des données non mineures sortiront peut-être du trou.

Aurélien Dupoux

1 : Grégoire de Tours, *Histoire des Francs, textes de manuscrit de Corbie et de Bruxelles*, Paris, Picard, 1886-83.

2 : Bouillet J. B., 1874 : *descriptions archéologiques des monuments celtiques romains et du Moyen âge du département du Puy-de-Dôme, mémoire de l'académie de Clermont-Ferrand*.

3 : Marconnet Ch., 2002 : *Le district minier de Pontgibaud*, BSR Auvergne, p.87.

4 : Boudet M., 1908 : *Plumbarie et Pontiacum, bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Clermont Ferrand*, éd. Bellet.

5 : Mathieu P. P., 1877 : « Cités vulcaniennes de l'Auvergne », *compte rendu de la 5e session de l'Association française pour l'avancement des Sciences, Clermont-Ferrand, 1876, Paris 1877*.

6 : Rigaud P., 2000 : *Lapport de Pierre-Pardoux Mathieu à l'archéologie minière de la Combraille, Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 101, n747p251-259. [??]*

Rigaud P., 1998 : *Rapport de l'opération de prospection thématique, les mines au nord-ouest du Puy-de-Dôme, SRA, Auvergne*.

7 : Massounie G., 2005 : *Rapport de prospection, inventaire diachronique, département du Puy-de-Dôme, zone des Combrailles (Sioule -Sioulet)*, SRA Auvergne.

Massounie G., 2007 : *Rapport de prospection, inventaire diachronique, département du Puy-de-Dôme, zone des Combrailles (sud-est)*, SRA Auvergne

8 : Cauuet B., 2004 : *L'or des Celtes du Limousin, éd Culture et Patrimoine en Limousin, Limoges*.



## SONDAGE ARCHÉOLOGIQUE À BLOT-L'ÉGLISE

Du lundi 8 au vendredi 12 octobre 2012, deux

jeunes et sympathiques archéologues du bureau d'étude Éveha (Études & Valorisation historiques et archéologiques), aussi passionnés que passionnants, ont dégagé, au flanc d'un fossé de drainage, dans un pré appartenant à M. Bernard Faure, des soubassements d'habitations remontant pour les plus anciennes à une période située entre le 1er et le 3e siècle de notre ère. Sur cette maison probablement détruite par le feu se sont édifiées plus tardivement d'autres constructions. Des fragments de poteries, de verrerie et autres vestiges mobiliers ont été découverts (fragment de meule...). Grâce

aux explications très claires de ces chercheurs (qui ont maintenu en haleine les élèves de l'école de Blot et de Charbonnières-les-Vieilles), nous avons eu la surprise de découvrir que ce qui n'est maintenant qu'un modeste bourg fut longtemps une importante cité minière (liée à l'exploitation de la galène argentifère du

puy d'Argentière) et que de la monnaie d'argent et d'or y fut même frappée ! Un exemple de cette dernière est connu : il s'agit d'un « tiers de sol » d'époque mérovingienne estampillé BLOT\*FI... (pour : Blote fit, fait à Blot1) qui est conservé au musée Bargoin<sup>2</sup> de Clermont-Ferrand. Le Service régional de l'Archéologie (SRA) de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) a autorisé et suivi la fouille, qui a donné lieu en fin d'année 2012 à un rapport d'opération. Il est question que ces fouilles reprennent cette année. Ce serait alors l'occasion d'un papier plus développé.

gyb

(1) «Blot» a peut-être le même sens que le provençal «Blod» qui signifie colline, mais par ailleurs, il semble que le mot «blote» ait désigné une monnaie carolingienne. [Source : site officiel de Blot-l'Église.]

(2) Une demande a été faite pour qu'il sorte des collections et soit étudié dès l'année prochaine.



# Alerte à la population !

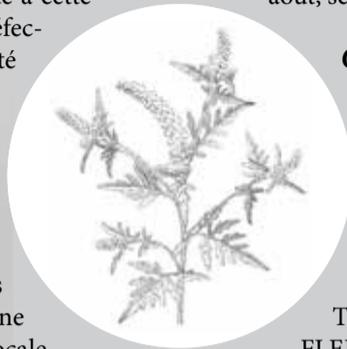
**L'Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est présente sur notre territoire.**

En Creuse, le CPIE du Pays creusois (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), suite à un inventaire réalisé depuis 2010 par des bénévoles et des personnes formées (sciences participatives), l'a repéré à différents endroits. Boussac (deux pieds identifiés à l'entrée de la ville dans le tas de remblais le long de la D997) ; Chambonchard, Jouillat (trouvée dans le jardin d'un particulier) ; Lavaufanche (identifiée dans un champ de céréales non loin d'une ancienne décharge) ; présente à Lourdoueix-Saint-Pierre (le long de la D6 nouveau tronçon) et Saint-Germain-Beaupré. L'inventaire n'est pas exhaustif, le nombre de bénévoles aidant à l'inventaire est très faible du côté des Combrailles, ce qui explique le peu de communes citées.

**Répartition régionale Auvergne :** L'Ambrosie a presque totalement envahi le département de l'Allier (un peu moins fréquente cependant dans l'ouest du département) ainsi que le nord du Puy-de-Dôme. S'étend également petit à petit vers le sud en suivant les vallées (Allier, Loire et Dore principalement). Quelques stations isolées dans le Cantal (dans le bassin d'Aurillac ou vers la bordure limousine) ou la Haute-Loire (dans les vallées de la Loire et de l'Allier et le Velay oriental) laissent envisager l'envahis-

sement prochain de ces départements. (Source : Conservatoire botanique national du Massif central. - 3 décembre 2012 <<http://www.cbnmc.fr/chloris>>.) Dans le Puy de Dôme, l'ARS (Agence régionale de santé) s'est mobilisée pour lutter contre l'Ambrosie. Suite à cette mobilisation, un arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 a été édicté<sup>1</sup>.

**Répartition française :** Introduite en France avec des graines fourragères en 1870, elle s'est principalement étendue dans les vallées moyennes du Rhône et de la Loire où elle est localement abondante et peut être à l'origine de pathologies allergènes ; étend actuellement son aire à partir de ces foyers originels. (Source : Conservatoire botanique national du Massif central. - 3 décembre 2012 <<http://www.cbnmc.fr/chloris>>.) À l'échelle nationale, afin de renforcer la coordination des moyens de lutte contre cette plante annuelle allergisante, le ministère chargé de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont mis en place l'Observatoire de l'Ambrosie en juin 2011 (<http://www.ambrosie.info/>).



## Pourquoi s'en préoccuper ?

Cette plante originaire d'Amérique du Nord est très allergisante. Elle provoque chez les sujets sensibles rhinite et conjonctivite et favorise l'apparition de crises d'asthme. C'est une plante anémogame (qui est pollinisée par le vent). Deux milliards de grains de pollen/pied/saison. Peut atteindre une dispersion de 40 km. Colonise rapidement les milieux perturbés ou les sols à nu. Émission maximum : août, septembre.

## Comment l'identifier ?

On la trouve dans les terrains en friche et culture, dès que le sol est retourné ou perturbé.

**DESCRIPTION :** Plante herbacée, annuelle, visible de mai à novembre.

**TAILLE :** De 30 à 120 cm.

**FLEURS :** Inflorescence de petites fleurs, de verdâtres à jaunes, fleurs mâles en forme de coupe renversée, femelles insérées discrètement à la base des feuilles.

**FEUILLES :** Très découpées, alternes, vertes sur les deux faces, de velues à presque glabres, de forme triangulaire et profondément découpées jusqu'à la nervure.

**TIGES :** Velues, très ramifiées à la base, devenant rougeâtres à la floraison.

**RACINES :** Traçantes, devenant légèrement pivotantes, ce qui permet d'arracher facilement la plante.

**FRUITS :** Petits, mesurant de 4 à 5 mm,

cylindriques, poilus, munis de 5 à 6 épines leur permettant de s'accrocher facilement sous les bottes ou dans le poil des animaux.

## Que faire quand elle est dans son jardin ?

- Merci de la signaler au CPIE des Pays creusois dès que vous en voyez en Creuse et au Conservatoire des Espaces naturels pour le côté Puy-de-Dôme. Cela permettra de continuer l'inventaire en cours.

- Arracher les pieds et les brûler dans un incinérateur de jardin.



Attention ! La durée de vie d'une graine d'Ambrosie est de 40 ans, donc surveillez bien les zones où vous l'avez vue !

A.B.

<sup>1</sup> : [www.auteurat.fr/2012/11/05/puy-de-dome-destruction-obligatoire-de-lambrosie/](http://www.auteurat.fr/2012/11/05/puy-de-dome-destruction-obligatoire-de-lambrosie/)

illustrations : Jacqueline Prugneau

Contacts utiles :

CPIE des pays creusois

16, rue Alexandre-Guillon 23000 GUÉRET

05 55 61 95 87

[www.cpiepayscreusois.com](http://www.cpiepayscreusois.com)

[contact@cpiepayscreusois.com](mailto:contact@cpiepayscreusois.com)

CEN Auvergne - Moulin de la Croûte

Rue Léon-Versepuy 63200 RIOM

04 73 63 18 27

<http://www.cen-auvergne.fr/-contacts-.html>

[cen-auvergne@espaces-naturels.fr](mailto:cen-auvergne@espaces-naturels.fr)

## Flore à Mérinchal

Dans les Combrailles, un petit village gaulois résiste à la grande industrie pharmaceutique (qui fait 20 000 morts par an !) : Mérinchal. Grâce à son druide: Tiéritèvenix !



Il vous livrera la recette de sa potion magique pour l'hiver à la fin de cet article ! Celui-ci n'a pas attendu que les bobos parisiens se tournent vers le bio et les médecines douces pour être convaincu que les plantes connues des anciens valent souvent mieux que tous les médicaments du monde.

Lors de la 3ème quinzaine de la biodiversité en Limousin, à la salle des fêtes de Mérinchal (qui est aussi le château de la Mothe), un week-end entier a été consacré aux plantes.

Le samedi, Laurent Chabrol, entomologiste et botaniste, a animé une vidéo-conférence sur le thème : l'inventaire de la flore de Mérinchal-Chard, bilan et perspectives.

Cette étude est menée pour le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Il y a environ 700 espèces recensées dans ce petit territoire, dont certaines en voie

de disparition, grâce à la présence de nombreux lieux humides (presque des tourbières, où il y a des « tremblants ») Si vous vous promenez dans ce coin, et que vous voyez une plante que vous n'avez jamais vue, n'hésitez pas à la prendre en photo et à lui communiquer par mail à l'adresse suivante : [thevenin@herbesdevie.com](mailto:thevenin@herbesdevie.com)

La nature, c'est l'affaire de tous, pas seulement de quelques chercheurs obstinés ! Thierry Thèvenin, lui, a « sévi » tout le week-end... et nous a fait profiter d'une partie de son savoir.

D'une part, par une exposition pas ennuyeuse du tout de plantes fraîches, sèches, de livres, des produits à sentir, toucher et goûter, de sa production ou de collègues, répondant à toutes les questions qu'on lui posait d'un manière très simple.

D'autre part, en animant une vidéoconférence sur : « Les plantes qui nourrissent, les plantes qui soignent en Limousin ». J'y ai appris plein de choses que j'égrainerai au fil des saisons du « TROU », avec son aide et son accord.

Ensuite, je l'ai interviewé, voulant en savoir un peu plus sur son parcours personnel : je suis toujours curieuse de savoir ce qui attire les gens en Combraille (pour ceux qui préfèrent « Combraille » au singulier !)...

- Êtes-vous originaire des Combrailles ?

- Non, mais j'y ai passé toutes mes vacances lorsque j'étais enfant, au Montel de Gelat., chez mes grands-parents.

- Comment vous est venue cette passion des plantes sauvages ?

- Je suis tombé dedans quand j'étais tout

petit ! Mon arrière grand-mère (97 ans) m'emmenait promener, main dans la main, et me « racontait » toutes les plantes qu'on voyait (les anciens en connaissaient une centaine, avec leurs usages dans la vie quotidienne).

- Mais pourquoi en avez-vous fait votre métier ?

- Au départ, mes parents m'ont poussé à faire des études, comme beaucoup, et jeune, j'ai fait un voyage au Maroc. Là, j'ai contracté une grave dysenterie. Je n'arrivais pas à en guérir, malgré tous les soins de la médecine conventionnelle. C'est grâce aux gens du coin qui m'ont soigné avec leurs plantes, que je m'en suis sorti. C'est ce qui a déterminé mon choix.

- Et pourquoi n'êtes-vous pas resté en Ardèche, qui est aussi une très belle région ?

- J'habitais Vallon Pont d'Arc. Ce site est envahi par les touristes. J'ai fui vers les Combrailles, pour retrouver une ruralité qui remplissait mes souvenirs d'enfance de simplicité et de tranquillité.

Et ce n'est pas moi qui lui donnerait tort ! D'autant plus qu'il nous a montré la photo d'un lichen de 80 ans, prise dans les environs de Mérinchal, qui prouve que l'air y est l'un des plus purs de France et de Navarre ! Maintenant, voici comme promis la recette de la potion magique livrée par Thierry Thèvenin, avec le fruit vedette de l'hiver : le CYNORHODON, ou pour rester dans l'univers de l'enfance qui sent bon les doigts trempés dans la confiture : le GRATTE-CUL. C'est le fruit de l'églantier, ou rosier sauvage, qu'on trouve souvent dans les haies des Combrailles. C'est un fruit très puissant. C'est le plus riche en vitamine C (10 fois plus que le citron !) :

quelques grammes de ce fruit équivaut à une pastille de vitamine C. C'est un immunostimulant qui prévient de la grippe. Du reste, les animaux ne s'y trompent pas, et espérons que les oiseaux vous en aient laissé assez pour faire cette recette. Vous pouvez également utiliser les fruits des rosiers « domestiques », mais ils sont moins puissants. Il faut les ramasser après les gelées, quand ils sont blets et ramollis.



## LA SOUPE DE GRATTE-CUL

Faire tremper pendant 5 à 6 heures les cynorhodons frais avec la quantité d'eau nécessaire pour les couvrir. Les faire cuire ensuite dans cette eau jusqu'à ce qu'ils s'écrasent (le temps peut varier de quelques minutes selon la maturité à laquelle ils ont été cueillis). Bouillir deux ou trois minutes supplémentaires et passer au moulin à légumes avec une grille très fine pour éliminer les poils et les graines. Pour un litre de soupe, ajouter une cuillère à soupe de farine de sarrasin ou de féculé de pomme de terre pour épaissir (versée en pluie fine pour ne pas faire de grumeaux). On peut aussi ajouter 3 ou 4 cuillères à soupe de fromage blanc et enfin un peu de miel (selon son goût).

Votre sorcière bien aimée,  
Marie-Noëlle.

# Enrichissement fratricide

**Un exploitant agricole de l'ouest des Combrailles creusoises (23) nous livre ici son témoignage. Il ne trouve aucune solution à sa situation que l'expression médiatique. Si certaines personnes se trouvent dans des cas similaires, elles peuvent le contacter par l'intermédiaire du journal.**

Depuis 1964 jusqu'au 25 mars 1985, mes parents ont été propriétaires d'une exploitation agricole de 33 ha, d'un cheptel de charolaises, de bâtiments et de matériel acquis grâce au labeur de mon père.

Le 26 mars 1985 mon frère, alors aide familial depuis 1975, s'installe en GAEC avec mon père et devient propriétaire, par acte sous seing privé, de 40 % des parts sociales.

En 1992, mon père prend sa retraite et je choisis d'abandonner mon poste de technicien en aéronautique pour reprendre l'exploitation, afin d'aider mon frère et faire fructifier l'exploitation familiale.

Mes parents décident alors de faire une donation, partage équitable de tous leurs biens, devant notaire, à leurs trois enfants.

Mon frère reçoit en salaire différé la maison d'habitation, ses dépendances et tous les bâtiments d'exploitation.

Il reçoit aussi en donation :

- 10 % des parts sociales du GAEC ;
- 39 ha de la propriété.

Personnellement, je reçois :

- 50 % des parts sociales ;
- 8 ha de la propriété.

Ma sœur, n'étant pas exploitante, reçoit :  
- sa part en numéraire.

Cette donation-partage du 24 août 1992, paraît d'une parfaite équité à cette date.

Jusqu'à là tout se passait bien dans la famille. Mon premier réflexe ne fut pas de vérifier les comptes de la société depuis sa création, et encore moins celui de mes parents car ma confiance était totale et, de plus, tout était suivi par un centre de comptabilité-gestion.

En avril 1995, ma mère décède.

En 1999, mon frère, pour raison de santé, devient associé non exploitant. Je lui rachète 10 % de ses parts.

La société GAEC est transformée en EARL.

Dès cette date, je lui paye les fermages des terres qu'il possède (acquises lors de la donation).

Mon père, encore jeune, continue sa vie et se remarie.

Ce que mon frère et ma sœur n'acceptent pas. Mon frère refuse que la nouvelle femme de mon père vive sous le même toit que leur mère décédée.

De ce fait, mon frère et ma sœur ne côtoient plus notre père.

Ce dernier, anéanti, se plie à leurs exigences et choisit de vivre loin de ces querelles familiales et douloureuses.

En 2002, nous rachetons à mon frère :

- les 40 % des parts sociales restantes ;
- sa part de résultat de l'année comptable écoulée ;

- son compte d'associé.

Chaque automne, depuis 2002, lors de la remise des imprimés de l'exercice comptable par mon conseiller de gestion, je lui faisais part de mon incompréhension sur la répartition du partage : depuis la sortie de mon frère du GAEC, nous avions l'impression, mon épouse et moi, de racheter la totalité de l'exploitation familiale sans que celle-ci ne nous appartienne.

C'est seulement à l'automne 2004, après une discussion assez tendue avec mon conseiller de gestion, que celui-ci me demande de rechercher les statuts de la création du GAEC.

Il me dit : "Vous voyez comme moi, en page 3, que votre frère a donné à vos parents l'équivalent en numéraire de 40 % des parts sociales."

Je lui demande : "Mais comment a-t-il pu verser une telle somme à mes parents ?"

Il me répond avec assurance : "Votre frère, lors de son installation, a souscrit auprès du Crédit agricole des prêts Jeune agriculteur et ces prêts ont servi à payer vos parents !"

Après son départ, je recherche dans les archives du GAEC et je retrouve les originaux des prêts qui correspondent bien à la valeur d'achat de ces parts sociales.

Mais ces prêts ont été signés postérieurement à l'acte rédigé le 26 mars 1985, date de la création du GAEC.

Après la visite de mon conseiller de gestion, je décide de faire venir à mon domicile un conseiller juridique et c'est, après avoir recherché dans les archives, que nous découvrons que les emprunts souscrits par mon frère n'ont pas servi à régler mes parents en 1985, mais à financer du matériel et une stabulation, postérieurement à la création du GAEC.

Il s'est avéré par la suite que mes parents lui ont fait une première donation en 1985 de la valeur de ces 40 % de parts sociales.

Dès cet automne 2004, après que j'ai avisé mon père de la situation, ce dernier essaie d'engager plusieurs tentatives de négociations à l'amiable, sans aucun résultat.

À trois reprises, nous demandons une entrevue avec le notaire de la famille. Celui-ci convoque mon frère, mon père et moi-même, afin de régulariser la situation.

Non seulement mon frère refuse les rendez-vous, mais en plus il nous oblige par huis-sier, à lui régler des sommes d'argent à plusieurs reprises.

Pour ces raisons, mon père et moi-même, n'avons pas eu d'autre recours que de faire appel à la justice afin que cette donation soit reconnue, et de demander réparation pour que chacun des membres de la famille ne soit pas désavantagé par les déchéances successives commises par mon frère.

Sous les conseils d'un premier avocat, mon père assigne ses trois enfants au tribunal.

Ce jugement ne lui est pas favorable, faute de preuves. En revanche, le tribunal désigne un notaire pour procéder à la succession de ma mère.

Celle-ci est en cours depuis 2010.

Mes parents ayant fait une donation-partage en 1992, je décide de poursuivre la procédure

en instance pour donation faite en 1985 et non évoquée en 1992.

Mais à ma grande stupéfaction, je n'obtiens pas non plus un avis favorable, faute de preuves. Je possède pourtant de nombreux documents originaux qui mettent en évidence ce don manuel.

Je ne conteste pas les emprunts Jeune agriculteur qu'a faits mon frère depuis 1985, mais leurs utilisations.

Car ces prêts lui ont permis d'abonder dans son compte d'associé et dans ses comptes privés, sans pour autant verser d'argent pour achat de parts sociales. Ainsi, ces prêts n'ont pas du tout servi à régler mes parents.

Le premier emprunt de 176 000 F, à l'époque, a été viré sur le compte GAEC pour un montant de 170 000 F.

L'intitulé ou l'objet du prêt était «ACHAT DE PARTS SOCIALES».

Intégralement viré sur le compte GAEC, il a servi à financer une stabulation et du matériel, et surtout à approvisionner frauduleusement le compte d'associé de mon frère.

- Le deuxième prêt de 200 000 F à l'époque, dont l'objet était «ACHAT DE CHEPTTEL», n'a également pas servi à acheter une partie du cheptel de mes parents. Une partie de ce montant a été virée sur le compte GAEC et l'autre partie a été placée sur son livret A. Ce procédé très lucratif en termes agricoles se prénomme «déchéance».

- Cinq années après la création du GAEC, un troisième prêt Jeune agriculteur de 76 000 F à l'époque, dont l'objet est à nouveau «ACHAT DE PARTS SOCIALES NON FONCIER», est intégralement versé sur son compte privé et le restera.

Ces trois prêts sont des prêts à taux bonifiés. Le contribuable participe à l'allègement des taux d'intérêt. Et voilà comment s'enrichir sans faire d'effort !

Nous ne souhaitons pas que cette affaire fasse l'objet d'un procès.

Mon frère, comme je l'ai précisé plus haut, a refusé tout dialogue et tous les rendez-vous que lui avait donnés le notaire.

Le 5 novembre 2012, je devais me pourvoir en cassation, mais faute de moyens financiers, je ne peux affronter de telles dépenses.

Car si mon frère bénéficie d'une aide juridictionnelle, étant reconnu handicapé, il ne paye pas les frais de justice. Quant à moi, je dois continuer :

- de payer mon frère ;
- de payer les avocats ;
- de payer les avoués ;
- de payer les huissiers ;
- et de payer les notaires.

Je dois avouer que moralement, physiquement et financièrement nous sommes acculés. Nous avons trois enfants qui, comme nous, voudraient vivre autre chose que des injustices. Pourquoi cette affaire devrait être étouffée ?

Nous ne comprenons pas le comportement de nos avocats qui ne nous ont que très peu défendus.

Nous ne comprenons pas que le tribunal puisse à deux reprises, donner raison à une personne qui escroque son frère. Le statut d'handicapé donnerait-il tous les droits ?

Nous ne comprenons pas que les lettres écrites

par mon père ne constituent pas des preuves aux yeux du tribunal et du notaire.

Nous ne comprenons pas que, malgré les demandes successives, mon frère ait le droit de refuser de se rendre aux rendez-vous fixés par le notaire.

Nous espérons qu'à la succession de ma mère, qui est en cours depuis deux ans, la première donation faite en 1985 sera prise en compte afin que nous puissions travailler non pas pour continuer à enrichir mon frère mais bien pour nourrir notre foyer et le faire vivre.

Grande est notre incompréhension car nous avons toujours apporté maints justificatifs tandis que mon frère, lui, n'a jamais eu à se justifier.



## Les Conséquences

Le fait que cette première donation de 1985 ne soit pas évoquée lors de la seconde en 1992, a eu pour conséquence d'enrichir de façon spectaculaire un des enfants par rapport aux deux autres puisque mon frère se retrouve propriétaire de pratiquement toute l'exploitation familiale.

Quant à moi, je paie des fermages sur des terres qui auraient dû me revenir en 1992, je continue à payer des parts sociales ainsi que le rachat du compte d'associé de mon frère.

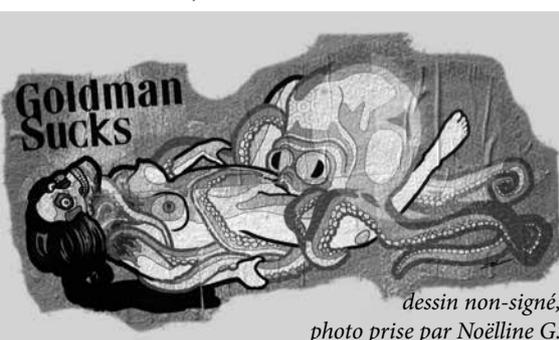
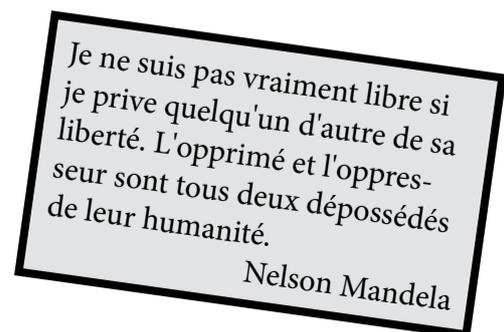
## En résumé, une RECETTE :

- bénéficiez d'une donation déguisée ;
- achetez des parts sociales d'un GAEC ;
- ne les réglez pas à son propriétaire ;
- faites des emprunts à taux bonifiés dont le montant correspond à leur valeur ;
- versez une partie de la somme sur le compte GAEC ;
- faites régler les annuités des emprunts par le GAEC ;
- laissez une partie de l'argent des emprunts sur vos comptes personnels ;
- retirez-vous de la société ;
- revendez ce que vous n'avez jamais payé :
  - vos parts sociales,
  - le cheptel,
  - les bâtiments,
  - le matériel et les stocks,
  - revendez votre compte d'associé,
  - louez vos terres,
  - et si les hommes de loi vous convoquent, refusez les rendez-vous.

## Conclusion

Vous devenez un riche propriétaire sans avoir jamais rien payé...  
Et la justice ferme les yeux...

Contacté par le journal, le frère a donné quelques renseignements mais a envoyé un recommandé pour dire qu'il ne veut pas que ses réponses, suite à l'appel téléphonique, soient publiées. Peut-être étaient-elles trop floues ?



# Annonces



## CIGALIERS (63)

Les membres de la Cigale APAISÉE (Accompagner les projets associatifs, investir, soutenir en économie solidaire) recherche des cigaliers pour les rejoindre dans leur démarche, épargner avec eux et aider des associations dans leurs projets de développement : lamy.ch@orange.fr

## Groupement d'achat Bio

Un Collectif d'Achats Groupés Biologiques, le CAGB63, veut se développer dans les Combrailles Nord, secteur St-Gervais d'Auvergne(63390). Si vous êtes producteur local (alimentation, produits d'entretien...) ou/et consommateur, merci de vous faire connaître au 0473520139 ou via cagb63@gmx.fr

## Basse

Bassiste dilettante ayant retrouvé sa guitare basse mais oublié sa technique, recherche musiciens amateurs pour flash-back musicaux dans les années 1960/70. Contact: eric@erichall.eu

## Salle à manger

Agnès / 06 26 25 14 05 / vend : Salle à manger complète style renaissance/ meuble télé merisier/piano droit/aquarium complet/buffet formica/horloge/lot important de livres de collection

## Chambre froide

bar Saint-Bravy à Pionsat vend Chambre froide 2mx2mx2m, groupe neuf, 220 volts, froid ventilé, 4000 € à débattre. Tel : 04 73 85 68 14,

## François propose

/ 06 52 41 86 24 /

- Projet écho-village sur 5000m2
- Echo-constructions : abattage sapins/scierie mobile logosol m7
- Création plateformes pour aménagements avec pelleteuse autonome des 5000 m2 pour commencer
- Constructions de pierres/terres/pailles/bois/pneus/bâches/chanvre brut en cours/
- La tente gauloise-ex tente inuit
- Projet de bibliothèque de consultation
- Projet d'ateliers de collages
- Projet de jardins des enfants
- Projet de maçonneries, charpentes et couvertures importantes sur bâti ancien
- Un amphithéâtre naturel/le châtaigner blessé/le jardin collectif
- Les vidéos-projections impros ou autres
- Une buvette et restauration officielle
- Une autonomie totale pour les cultures vivrières des habitants futurs, sur les 5 ha de l'ex-ferme en bio
- La revente/location de certains lots à venir, à qui veut séjourner...une nuit, ou toute sa vie...
- Des rencontres, à chaque changement de saison, donc quatre fois par an

# On répond à nos députés (enfin pas à tous)

### Peu après la sortie du Trou, on répond à nos députés.

Réponse émise le 23 octobre 2012  
A la Question soumise le 31 juillet 2012 par Christine Pires-Beaune (voir n°1) au ministère de l'écologie

Réponse émise le 16 octobre 2012  
A la question soumise par Michel Vergnier le 17 juillet 2012 (voir n°1) au ministère des affaires sociales.

voir les réponses sur [www.nosdeputes.fr](http://www.nosdeputes.fr)

## Liste des maires ayant signalé leur opposition au mariage homo

Sources : [www.mairespourlafrance.fr](http://www.mairespourlafrance.fr) // [www.lamonatgne.fr](http://www.lamonatgne.fr) consultés en décembre 2012

23 - Sur toute la Creuse

**Puy-Malsignat**

Cressat

Lussat

Brousse

Pierrefitte

Saint-Agnant-pré-Crocq

Lafat

Saint-Fiel

Domeyrot

**Rougnat**

Saint-Martial-le-Mont

Villard

Sardent

Chéniers

Nouzerines

Lépaud

Saint-Yrieix-les-bois

Malleret

Nouzerolles

Mortroux

Saint-Etienne-De-Fursac

**Parsac**

**Les Mars**

**Saint-Pardoux-les-Cards**

**Saint-Pardoux d'Arnet**

**Saint-Oradoux-pré-Crocq**

Saint-Germain-Beaupré

**La Chaussade**

Toute la Creuse est donnée ici pour celles et ceux qui voudraient éventuellement comparer cette liste avec celle des communes ayant adopté le dispositif « voisins vigilants ».

En gras, les communes appartenant aux Combrailles. Certain autres, comme le maire délégué de Gouzognat signalait (dans La Montagne) que les homos pouvaient venir se marier chez lui.

63 - Combrailles

Champs

Saint-Eloy-les-Mines

La Crouzille

### Sondage centre-France

Ne sont pas prêts à célébrer un mariage homo :

Pontaumur

Fernoël

Montel-de-Gelat

Saint-Julien-la-Geneste

Ayat-sur-Sioule

Saint-Quentin-sur-Sioule

Champs

Saint-Myon

Charbonnières-les-vieilles

Durmignat

Saint-Eloy-les-Mines

La Crouzille

Prondines

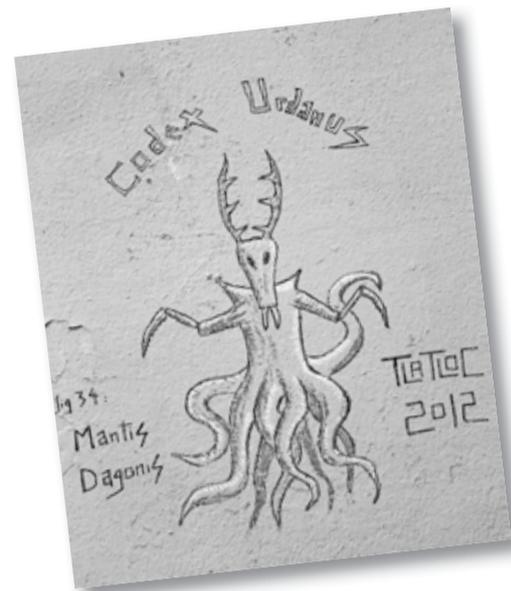
03 - Combrailles

Commentry

Sainte-Therence

Saint-Marcel-en-Marcillat

Hyds



Ceux qui font le métier de politiquer sont souvent des ambitieux ou des farceurs. Mais n'ayant rien à craindre puisque nos rentes sont au bout de nos bras, nous pouvons nous risquer à voter pour des avancés quand ce ne serait que pour embêter les bourgeois qui nous en ont tant fait.

Emile Guillaumin,  
La vie d'un simple



## Dis moi dix mots semés au loin !

Comme chaque année, le crac jouera avec les dix mots semés au loin dans le cadre de la semaine de la langue française.

Unique

Vis-à-vis

Voilà

dans notre numéro Mars/avril

Votre document à envoyer de préférence par courriel : [cracdt@viveole.net](mailto:cracdt@viveole.net)

Et en cas d'impossibilité par courrier postal : crac 4 seauve 23700 Arfeuille-Châtain

NB : CRAC = Centre de recherche artistique et culturelle

La lettre du crac paraît tous les deux mois. C'est une revue d'information, de critiques et d'humeur !

Atelier  
Bouquet  
Cachet  
Coup de foudre  
Equipe  
Protéger  
Savoir-faire

Animation ludique et littéraire dont la date reste à fixer (semaine du 16 au 24 mars) Mais déjà vous pouvez nous adresser (avant le 15 février 2013) un texte, un poème, un billet d'humeur... d'une demi page environ construit autour de ces dix mots.

Notre Comité de rédaction se réunira début mars pour choisir un ou deux textes qui seront publiés

Un vieux Corse vit depuis plus de 50 ans dans la montagne.

Il aimerait bien planter des pommes de terre dans son jardin, mais il est tout seul, vieux et faible. Il a la chance de participer à des séances d'initiation à l'informatique. Il envoie alors un courriel à son fils, qui est incarcéré à la Santé à Paris, pour lui faire part de son problème.

Cher Dumé,

Je suis très triste car je ne peux pas planter des pommes de terre dans mon jardin. Je suis sûr que si tu étais ici avec moi, tu au-

rais pu m'aider à retourner la terre.

Ton père qui t'aime, Pascal.

Le lendemain, le vieil homme reçoit ce courriel :

Cher Père,

S'il te plaît, ne touche surtout pas au jardin ! J'y ai caché ce que tu sais. Moi aussi, je t'aime.

Ton fils, Dumé.

À 4 heures du matin, arrivent chez le vieillard : la brigade antiterroriste, le GIGN, la cellule de surveillance informatique, la DNAT, les RG, la CIA et le FBI, France3,

France 2, TF1...

Ils fouillent le jardin millimètre par millimètre et ils repartent bredouilles.

Quelques heures plus tard, le vieil homme reçoit un nouveau courriel de son fils :

Cher Père,

Je suis certain que la terre de tout le jardin est désormais retournée et que tu peux planter tes pommes de terre. Je ne pouvais pas faire mieux.

Ton fils qui t'aime, Dumé.

## Blagounettes

Après une scène de ménage épouvantable, en voiture, aucun des deux époux ne veut faire le premier pas vers la réconciliation. Ils roulent en silence depuis des kilomètres, lorsque le mari, passant devant un pâturage, dit en montrant une mule :  
- Quelqu'un de ta famille, je suppose ?  
- Oui, dit-elle, par alliance.



## Mentions légales

Journal trimestriel édité par l'association  
« le trou des Combrailles »  
Mairie - 63330 Vergheas  
Tiré à 1000 exemplaires.  
ISSN : à venir  
Directeur de publication : Julien Dupoux  
Mise en Page : Agence iCombrailles  
63330 Pionsat  
Imprimeur : L'imprimeur.com Riom  
Site : troudescombrailles.revolublog.com  
Mail : troudescombrailles@gmx.fr

## AGENDA



**19 janvier** : 12h00, manifestation contre les pratiques du groupe Harlan à Gannat  
Harlan fait partie de ces multinationales qui élèvent des animaux pour les livrer  
aux laboratoires de vivisection. En France le principal établissement est situé à Gannat  
(03800) en Auvergne. Il fournit des animaux et des organes frais ou congelés.

**20 janvier** : 17h00, théâtre à l'Arthé Café à Sauterre (Manzat)

**20 janvier** : 15h00, galette des rois dansante à la salle des fêtes - Pionsat

**26 janvier** : bistrot d'hiver à La mijotière - Mautes

11h - apéro débat, 12h30 repas, 15h00 concert (I am a Band)

**26 janvier** : 20h30, théâtre à la maison de la Culture - Chénerailles

**26 janvier** : bal de jeunes - disco-mobile à La Barge (Saint-Priest des Champs)

**27 janvier** : 17h00, concert à l'Arthé café d'Emile Sanchis - Sauterre (Manzat)

**3 février** : 12h00-19h00, pot au feu dansant à Bussièrès

**13 février** : 15h00, conte enfant à la salle des fêtes - Pontaumur

**24 février** : 15h00, salle de l'Agora, ensemble folklorique Warszawa à Commentry

**24 février** : bistrot d'hiver au foirail - Giat

11h - apéro débat, 12h30 repas,

15h00 concert Lionel Langlais)

**9 mars** : 20h30, Le Groin dans les étoiles: pièce de théâtre à la salle socio-culturelle-Nouhant

**16 mars** : 16h30, espace culturel La Pleiade, théâtre gratuit à Commentry

**23 mars** : à partir de 14h00 jusque tard, fête à Barrot (Le Quartier)

**1er avril** : Fête de la Blague à Saint-Gervais d'Auvergne

**20 avril** : 20h30 concert à la salle des fêtes - Reterre

**FIN  
D'INTERDICTION  
DE  
RÊVER**

## Abonnement

### Pour recevoir le Trou

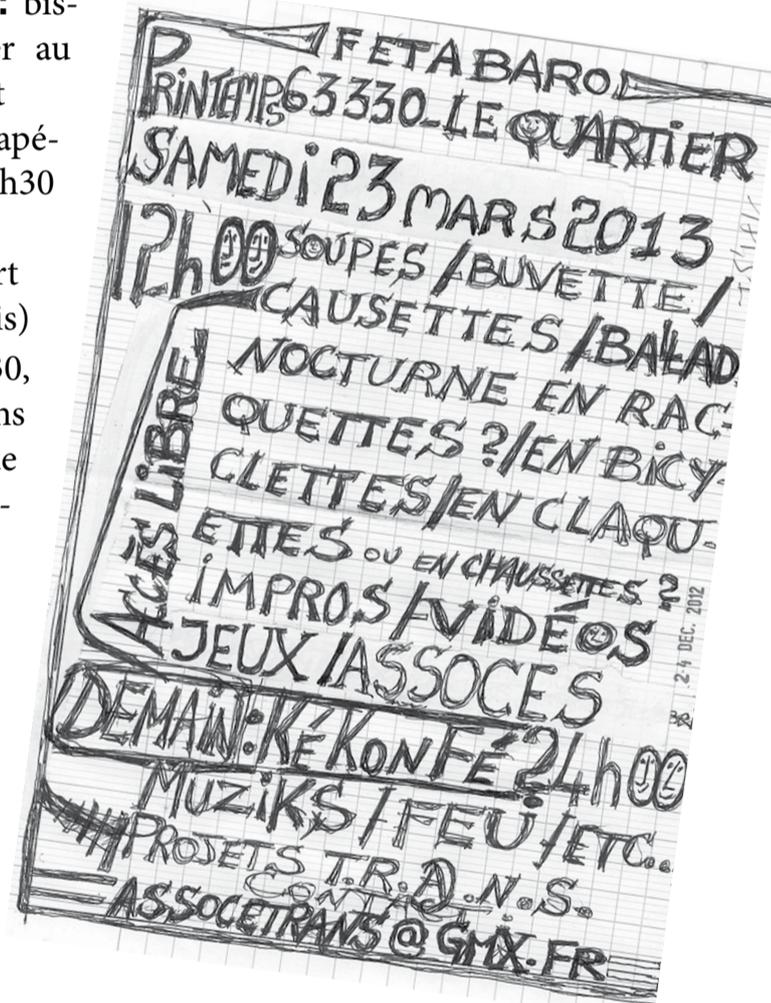
Dépôt dans votre point de vente le plus proche (ou à la mairie)  
Votre exemplaire sera réservé (abonnement de soutien),  
Prix : 10 euros par an.

Si vous voulez recevoir le Trou dans votre boîte...  
comme il y a beaucoup de critères à satisfaire pour obtenir des réductions postales l'abonnement est un peu plus cher (frais d'envoi)...  
(donc pas forcément conseillé)  
On essaiera peut-être d'obtenir les réductions postales pour diminuer les abonnements  
Prix : 16 euros / an

Bien sûr, vous pouvez aussi soutenir financièrement le trou au même ordre !

Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde.

Gandhi



Coupon

Abonnement pour  1 an  2 ans (cocher)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel et/ou tel : .....

Ordre : le trou des Combrailles

Adresse : Le trou des Combrailles, mairie de Vergheas, 63330 Vergheas.

# « Pays Combraille en marche » : TEMPS FORTS DE L'UNIVERSITÉ RURALE

L'Université Rurale 2012-2013 du Pays Combraille en Marche a débuté le 9 septembre dernier à Jarnages, par un marché festif avec une trentaine de producteurs, des animations, des conférences et un repas 100 % local.

L'objectif est de mobiliser la population autour des enjeux des circuits courts et de la valorisation des ressources locales, d'avancer contre certaines idées reçues et vers un mode de consommation déconnecté du territoire.

Le Pays a donc choisi de travailler sur ce thème en y associant la population et l'ensemble des acteurs locaux. Cette démarche participative proposée par deux designers, Adrien Demay et Damien Roffat de Design Territoires Alternatives (<http://www.design-territoire-alternatives.fr/DTA/demarche.html>), consiste tout d'abord à amorcer un travail de fond sous forme d'ateliers sur les thèmes suivants : la transformation et la commercialisation des produits alimentaires ; l'introduction de produits locaux dans les cantines ; ou bien encore la valorisation de la ressource bois sur le territoire. Ce travail permet ainsi de faire émerger des pistes d'actions pouvant déboucher sur la réalisation de projets menés sur le Pays. Nous travaillons sur des expérimentations à petite échelle afin que les problématiques soulevées soient cohérentes avec le territoire. Grâce à cet appui, nous pourrions à terme envisager un effet « boule de neige » à plus grande échelle. Pour cela, les différents projets seront accompagnés de « feuilles de route » et des conditions de réussite nécessaires.

Autour de « transformer et commercialiser », la réflexion est tournée vers des moyens innovants pour mutualiser la transformation et la vente ; nous échangeons avec les producteurs sur leurs besoins en termes de communication, de visibilité, etc.

L'action repose également sur plusieurs temps forts : une soirée théâtre-forum s'est déroulée le 17 novembre à Saint-Chabrais (compagnie Théâtre Grandeur Nature), ce qui a permis d'aborder le thème de la distribution, de

mettre en évidence par la participation les initiatives en germe sur le territoire, leurs points de blocage... Un déplacement est prévu, pour partir à la rencontre d'un territoire dès l'émergence des initiatives.

Concernant la thématique « Cantines », les ateliers créatifs réunissent des producteurs, des cuisiniers, des élus, des parents d'élèves, des commerçants de proximité, des consommateurs, etc. Avec quatre cantines du Pays, nous analysons les freins et les leviers à l'approvisionnement local des cantines, nous réfléchissons à des pistes d'actions pour dynamiser la rencontre de l'offre et de la demande et nous essayons ensemble de concrétiser peu à peu les volontés de chacun. (voir encadré).

D'autres temps forts rythment l'année : le 31 octobre a eu lieu une formation sur l'approvisionnement local des cantines ; le 6 novembre, le film « Nos enfants nous accuseront » de Jean-Paul Jaud a été diffusé en partenariat avec l'Association Naut'Active ; un voyage d'étude est prévu pour début 2013.

L'objectif du dernier thème est de faire émerger une filière locale bois. En effet, la ressource bois sur notre territoire est largement sous-exploitée. Nous pourrions facilement promouvoir une énergie locale (face aux énergies fossiles) en valorisant notamment les haies. L'essentiel étant de sensibiliser les agriculteurs, élus et habitants en mettant en avant des initiatives sur le territoire. Les temps forts de cette action s'organiseront autour d'une assemblée plénière, d'un témoignage et/ou d'un voyage d'étude.

Nina

Les différents ateliers thématiques sont ouverts à tout nouveau participant.

Suivez l'actualité de l'ensemble de l'Université Rurale et téléchargez les comptes rendus des ateliers à l'adresse suivante : <http://univrurale-circuitscourts.wordpress.com>

photo de fond : Stockage des plaquettes bois pour la chaudière de Michel Monteil, maire du Chauchet



## Et les circuits courts, vous en pensez quoi ?

(Travail de stage de Nina pour l'université rurale)

### Champagnat

<http://univruralecircuitscourts.files.wordpress.com/2012/10/fiche-cantine-champagnat.pdf>

« Nous travaillons en circuits courts avec un producteur de Champagnat pour les légumes, quand il a des produits à nous livrer. Mais c'est trop peu ! » Quand les légumes cuisinés viennent de Champagnat, elle le précise aux enfants, pour les inciter à gaspiller moins. La saisonnalité des produits est respectée au maximum. La qualité du goût = qualité des produits. Les produits locaux sont meilleurs. Il n'y a pas de boucher à Champagnat, Véronique aimerait trouver de la viande locale, étant donné que les producteurs sont nombreux ! Elle voudrait que la communauté de commune s'occupe plus de rapprocher les producteurs potentiels des cantines, car elle est convaincue qu'ils sont nombreux. Cette cantinière est révoltée de recevoir des produits qui ne viennent pas de France, alors que nous en produisons. Elle essaye le plus possible de trouver des produits déjà français, mais ce n'est pas facile ! Elle ne pense pas qu'il y aurait de réel surcoût, si tout est bien géré. Véronique n'a pas besoin de produits calibrés !

### Mainsat

<http://univruralecircuitscourts.files.wordpress.com/2012/10/fiche-cantine-mainsat.pdf>

« J'ai fait des démarches vers les producteurs locaux, mais elles n'ont pas abouti. Cependant, nous travaillons en circuits courts avec le boucher de Mainsat, qui s'approvisionne chez les agriculteurs locaux. Par contre, sa volaille vient d'un grossiste... Notre pain vient aussi des deux boulangers de Mainsat »

Ces démarches n'ont pas abouti car :

- Le producteur de fromages à Reterre n'avait pas les agréments (beaucoup de contraintes) pour approvisionner la restauration collective.
  - Les quantités livrées auraient été trop faibles, cela n'intéresse pas les producteurs.
- Ainsi, Patrick COMPAGNON pense que les achats devraient être groupés, centralisés par la communauté de commune, pour que les volumes soient plus importants. Les producteurs pourraient également être plus groupés...

## Crefad Auvergne

Le CREFAD Auvergne (Centre de Recherche d'Etude et de Formation à l'Animation et au Développement en Auvergne) s'inscrit dans les valeurs de l'Éducation populaire. Les principes qui animent l'ensemble des actions du CREFAD Auvergne s'articulent autour de l'autonomie de toute personne ou structure et le développement de leurs capacités à penser, décider, s'exprimer et agir concrètement.

Le CREFAD Auvergne privilégie les champs d'action suivants : l'emploi par l'accompagnement de porteurs de projet ; l'action culturelle en milieu rural par le soutien à des animations visant

la création de lien social ; les réalités sociales par l'appui et la formation d'acteurs sociaux ; le développement d'outils de production et d'expérimentation sur des évolutions sociétales ; les actions en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

Il s'appuie pour ce faire :

- sur des outils : la formation professionnelle, la pédagogie du voyage, les technologies numériques de l'information et de la communication, les ateliers de la vie quotidienne.
- sur son engagement dans des partenariats multiples et des réseaux associatifs.

Le CREFAD Auvergne est membre du Réseau des CREFAD.

## Compte rendu d'une soirée à Pontgibaud

« Tester son projet d'installation en agriculture » - Une soirée pour échanger sur les différentes formes de « test » comme outils pour faciliter les parcours à l'installation

Le 29 novembre dernier, une douzaine de personnes se sont réunies à Pontgibaud pour discuter de la question de l'installation agricole. Ainsi, des porteurs de projets, des paysans et des techniciens, ont pu croiser leurs regards et échanger leurs expériences. Pour la FR CIVAM Auvergne et le CREFAD Auvergne, co-organisateurs de la soirée, cela a été l'occasion d'échanger avec les participants sur le futur « espace-test agricole » auvergnat, qu'ils sont en train d'expérimenter.

Cette expérience pilote est guidée par le postulat de départ suivant : « Pour une agriculture de qualité et des campagnes vivantes, il est urgent de réfléchir aux différentes manières de favoriser l'installation agricole, quel que soit le profil des candidats ». Aujourd'hui, les espaces-test agricoles constituent un nouvel outil destiné à favoriser l'installation agricole, sous toutes ses formes. En effet, il est possible de s'installer en agriculture, créer ou reprendre une ferme à tout âge, même si l'on n'est pas issu du milieu agricole. L'installation agricole a longtemps été une affaire de famille mais aujourd'hui il existe plusieurs manières de s'installer...

On ne peut cependant pas nier qu'il s'agit d'un parcours complexe, qui demande aux porteurs de projets d'acquiescer de nombreuses compétences. Pour cette raison, beaucoup de porteurs de projets agricoles choisissent de s'installer progressivement, de mûrir leur projet d'installation pendant de nombreuses années avant de devenir « exploitants agricoles ». Cette période de maturation du projet et d'acquisition de compétences leur assure un « droit à l'erreur » ; c'est une période où l'on teste plusieurs éléments tout en limitant la prise de risques. Selon l'avancée du projet, le test peut revêtir différentes fonctions : tester son envie de devenir exploitant, confronter son projet à la réalité, orienter ses choix... Divers outils sont déjà utilisés par les porteurs de projets agricoles pour se tester ou tester leur projet : le WWOOF (1), le salariat, le stage-parrainage (en préalable d'une reprise ou d'une association), les travaux saisonniers, la cotisation de solidarité... S'ils sont complémentaires, ces outils ne permettent pas toujours au porteur de projet de tester sa capacité à gérer une exploitation de manière autonome.

En Auvergne, un collectif d'associations (Accueil Paysan Auvergne, dASA, Civam Auvergne et Crefad Auvergne) réunies au sein du Celavar Auvergne (2) travaille depuis 2011 à la création d'un « espace-test agricole » adapté aux personnes en phase de pré-installation (3). Ce collectif a d'abord conduit une étude comparative des expériences menées en France (4), et souhaite lancer en 2013 une phase d'expérimentation. Dès le printemps 2013, le collectif va démarrer l'expérimentation avec des personnes en phase de pré-installation, en leur proposant de signer un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) avec une coopérative d'activité et d'emploi affiliée à la MSA. L'activité pourra alors démarrer en bénéficiant du numéro Siret de la coopérative. Le futur espace-test agricole auvergnat sera multiforme : selon les cas de figures, les porteurs de projets pourront être accueillis dans différents lieux (terres mises à disposition par des paysans ou par une commune, achat ou location de terres par le porteur de projet...).

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Mathilde Pinot, animatrice au Crefad Auvergne (04 73 31 50 45).

(1) Le World-Wide Opportunities on Organic Farms est un réseau mondial de fermes biologiques, qui se proposent d'accueillir toute personne souhaitant partager leur quotidien et leurs travaux en échange du gîte et du couvert.

(2) Le CELAVAR (comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale) est une coordination associative engagée pour soutenir les projets inter-associatifs en milieu rural.

(3) Il faut entendre cette phase de pré-installation comme la période où la personne a bien formalisé son projet, acquis un minimum de compétences techniques, et est prête à l'essayer grandeur nature.

(4) De très nombreuses expériences d'espaces-test agricoles ont vu le jour en France ces dernières années. Les espaces-test agricoles sont aujourd'hui fédérés au sein d'un réseau (RENETA) qui a notamment pour objet de faciliter les échanges de pratiques, d'aider au montage de nouveaux espaces-test agricoles et de permettre la reconnaissance de cet outil à l'échelle nationale.

## CIVAM : Centre d'initiatives pour favoriser l'agriculture et le milieu rural

Ce réseau national d'associations est né dans les années 1950 sur l'initiative d'enseignants, d'agriculteurs et de ruraux. Les CIVAM se sont fondés sur les valeurs des mouvements de l'Éducation populaire, avec pour principal dessein de permettre aux familles agricoles d'accéder à une véritable autonomie grâce à la formation. Au fil des années et des crises agricoles, les CIVAM se sont engagés vers d'autres

modes de développement. Ils ont contribué à la recherche de solutions valorisant au mieux le potentiel humain et productif du milieu rural :

- diversification des activités,
- aide à l'installation en milieu rural de nouveaux actifs,
- reconstitution de liens entre les populations urbaines et rurales,
- valorisation des patrimoines et des savoirs ruraux,
- défense de la qualité des produits fermiers.